

La Roche-sur-Yon, le 3 décembre 2015

DÉLÉGATION MOYENS  
Direction des Affaires juridiques  
Service Conseil municipal

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015

### PROCÈS VERBAL

**Monsieur le Maire** ouvre la séance. Il propose la désignation de Anne AUBIN-SICARD en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- |                           |   |   |
|---------------------------|---|---|
| – Nathalie GOSSELIN       | à | Malik ABDALLAH (questions 6 à 26)         |
| – Nathalie BRUNAUD-SEGUIN | à | Luc BOUARD                                |
| – Geneviève HOCQUARD      | à | Françoise BOUET                           |
| – Dominique GUILLET       | à | Philippe PORTÉ                            |
| – Marc RACAPÉ             | à | Geneviève POIRIER-COUTANSAIS (question 1) |
| – Stéphane IBARRA         | à | Martine CHANTECAILLE                      |

Il donne la parole à Sylvie DURAND, adjointe aux finances, pour la présentation des éléments d'orientations budgétaires à débattre.

<b>1</b>	<b>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2016</b>
----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

L'article L 2312-1 du CGCT prévoit l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants d'organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune. Les prévisions économiques pour 2016 montrent une croissance encore insuffisante et incertaine. Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit une poursuite de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales ; la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement initialement prévue en 2016 est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La prospective financière « au fil de l'eau » montre une situation préoccupante à l'horizon 2017. Il est donc indispensable de reconstituer une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre la mise en œuvre et le financement des investissements, tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité, par la mise en place de mesures correctives permettant de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement et de dégager de nouvelles ressources financières. Le programme d'investissement pour 2016 devrait atteindre un montant de 37,2 millions d'euros.

**S. DURAND** fait l'intervention suivante :

« Je rappelle que le cadre juridique du débat d'orientations budgétaires est fixé par le code général des collectivités territoriales et qu'il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif, qui sera présenté lors de la séance du 8 décembre prochain. J'ajoute qu'il n'est pas soumis au

vote du Conseil municipal et que ce document porte notamment sur les orientations générales du budget.

Ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans le cadre d'une croissance encore insuffisante, puisque, selon les dernières prévisions du Fonds monétaire international, la croissance devrait se consolider en 2016 à l'échelle mondiale, européenne et française. Sur le plan international, après une année 2015 moins bonne que prévu, la croissance devrait repartir à la hausse en 2016. Cette reprise reste néanmoins fragile, car des incertitudes existent quant à la situation économique de la Chine. En ce qui concerne la zone euro, la reprise est, selon le Fonds monétaire international « plus ou moins en bonne voie ». En effet, les prévisions de croissance ont été revues à la hausse, mais là encore, des incertitudes pèsent, liées notamment à la situation de Grèce. En France, la reprise reste faible, avec une croissance estimée par le FMI à 1.2 % pour l'année 2015 et à 1.5 % pour l'année 2016. Nous assistons aujourd'hui à une baisse des prix du pétrole, ainsi qu'à une dépréciation de l'euro, le tout avec des taux d'intérêts très bas, ce qui devrait permettre de relancer les investissements.

Le projet de loi de finances 2016 s'inscrit dans la poursuite des réductions des dotations. Je rappelle à ce titre qu'un plan d'économies de 50 milliards d'euros a été programmé sur la période 2015-2017. Ainsi, après les lois de finances 2014 et 2015, le projet de loi de l'année 2016 constitue une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat envers les collectivités locales. Ces derniers diminueront, tout comme en 2015, de 3.67 milliards d'euros, ce qui représente une perte cumulée de 28 milliards. D'ailleurs, l'effort repose essentiellement sur le bloc communal pour 70 % et sur celui des intercommunalités pour 30 %.

En outre, ce projet de loi de finances prévoyait également une réforme de la DGF. Toutefois, le Premier Ministre, Manuel VALLS, a retiré cette réforme le 3 novembre dernier, en la reportant au 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans l'attente de la nouvelle carte intercommunale.

S'agissant du contexte financier local, nous avons réalisé une prospective au fil de l'eau avec les services qui montre une situation préoccupante. Pour cela, nous nous sommes dotés d'un logiciel qui nous a permis de reprendre les finances des années 2012, 2013 et 2014 et d'étudier le plus finement possible celles de l'année 2015. Nous y avons intégré les éléments connus à venir pour les années futures, tels que l'évolution des dotations de l'Etat, les remboursements de fin de concession par l'Agglomération ou encore les charges induites liées au pôle culturel et aux Halles. Le logiciel calcule ensuite automatiquement le recours à l'emprunt, les charges financières correspondantes, le FCTVA ainsi que l'ensemble des indicateurs financiers, c'est-à-dire l'épargne et la capacité de désendettement.

Cette prospective financière a pour but d'analyser la situation financière actuelle et les indicateurs de gestion de la Ville, afin de mettre en évidence les difficultés financières à venir, de dégager des orientations stratégiques en matière de planification budgétaire de 2016 à 2020, et de valider les grandes décisions budgétaires impactant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Concrètement, cette prospective montre une diminution des recettes avec une baisse de part forfaitaire de la DGF de plus de 5.4 millions d'euros en fin de période, soit 28 millions d'euros cumulés entre 2013 et 2020. Nous constatons ainsi que la santé financière de la Ville est fortement impactée par cette mesure gouvernementale, puisque les recettes diminueront jusqu'en 2017. Elles devraient ensuite évoluer de manière plus lente, voire stagner à partir de 2018. A l'inverse, les dépenses de fonctionnement sont en constante augmentation, puisqu'elles progresseront de 4 % en 2017. Elles intégreront notamment les charges induites liées à la mise en place du CYEL (pôle culturel) et le démarrage des travaux des Halles.

Concernant les charges de personnel, elles représentent à elles seules 58 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste impacte considérablement l'évolution des dépenses, puisque les charges de personnel de l'année 2015 ont atteint le même niveau que celles de l'année 2009. Or, entre temps, nous avons connu une baisse suite à la création de l'Agglomération en 2010. La tendance est ensuite repartie à la hausse jusqu'en 2014 et l'augmentation des frais de personnel a représenté au total 4 408 282 euros.

Dans les faits, la diminution des recettes et l'augmentation des dépenses fait ainsi apparaître un effet ciseaux et la tendance devrait s'accroître en 2016 et davantage encore en 2017. Cela signifie aussi que nous devrions recourir massivement à l'emprunt, puisque nous n'arriverions plus à dégager

d'autofinancement pour financer les investissements. Or, cette solution dégraderait encore plus la santé financière de la collectivité.

Pour ce qui est des chiffres, l'épargne nette devrait représenter près d'un million d'euros en 2016. En revanche, elle se situerait à moins de trois millions en 2017. Je rappelle que l'épargne nette a diminué progressivement depuis 2012, avec des baisses successives de 14.73 % en 2013 et de 18.40 % en 2014. D'autre part, cette même année 2014 marque également le début de la baisse des dotations. Néanmoins, les proportions étaient bien moindres qu'aujourd'hui, puisque cette diminution n'était que de 616 000 euros, contre 1.5 million en 2015 et en 2016. La baisse de l'épargne s'est accélérée depuis l'année 2015. De plus, l'ancienne municipalité avait intégré dans son budget primitif de l'année 2014 un reversement des excédents des budgets annexes à hauteur de 1.6 million pour augmenter les recettes de l'année. Autrement dit, elle a pioché dans les réserves de sorte à présenter de meilleurs comptes.

Cette prospective montre ainsi que le faible niveau d'épargne entrainera la Ville dans un cercle vicieux de l'endettement à partir de 2017, sachant que ce ratio se dégradera davantage de manière exponentielle jusqu'en 2020. Nous atteindrions alors plus de 39 années en 2020, alors que le seuil d'alerte est de dix ans et le seuil critique de quinze ans.

Dans son rapport d'octobre 2015, le président de la Cour des comptes, Didier MIGAUD rappelle que « l'effort doit passer par une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement ». La prospective financière réalisée par la Ville et les orientations qui ont été prises vont d'ailleurs dans ce sens. En effet, il paraît indispensable de reconstituer une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre la mise en œuvre et le financement du programme pluriannuel d'investissements, qui vous sera présenté dans un deuxième temps par Monsieur le Maire.

Fort de ces constats, la Ville doit donc prendre des mesures dès l'année 2016 pour reconstituer une capacité d'autofinancement suffisante. Celle-ci permettra non seulement de financer ce programme pluriannuel d'investissements pour le développement de notre ville, mais elle aidera aussi à garantir la pérennité d'un service public de proximité et de qualité. D'ailleurs, certaines démarches ont d'ores et déjà été engagées dès le Conseil municipal de septembre dernier, avec une modification de l'abattement général à la base, qui été fixé à 15 % et que nous avons abaissé à 10 %. En contrepartie, deux autres abattements facultatifs concernant la taxe d'habitation, qui n'avaient pas été mis en place jusqu'à présent, le seront à compter de l'année 2016. Cette mesure permettra de soutenir les foyers les plus modestes et les personnes en situation de handicap, puisque conformément à la loi, nous instaurerons un taux de 5 % pour les premiers et de 10 % pour les seconds. Cette nouvelle politique d'abattement devrait permettre de dégager un produit fiscal supplémentaire d'environ 700 000 euros, tout en préservant les foyers les plus modestes.

Concernant l'évolution des bases, la revalorisation forfaitaire devrait s'établir à 0.6 %. Pour ce qui est de l'augmentation physique, nous avons établi une estimation de 0.9 %. Enfin, nous sommes restés très prudents sur l'estimation de la fiscalité indirecte.

Comme je vous l'ai annoncé, la Ville devrait perdre 1.5 million d'euros en 2016. J'ajoute que nous percevons deux autres dotations au sein de la DGF, la dotation de solidarité urbaine, pour 1 088 000 euros, et la dotation nationale de péréquation. En outre, l'année 2016 devrait connaître également une baisse des d'allocations compensatrices.

Parmi les autres mesures, et notamment les dépenses à caractère général, nous avons demandé aux services de travailler sur les dépenses réelles de fonctionnement. Nous arrivons ainsi à une diminution de 3 % grâce à l'effort de ces derniers, ce qui représente tout de même 600 000 euros par rapport au budget primitif de l'année 2015. D'autres économies sont également possibles en stabilisant les charges de personnel. Comme vous le savez, la masse salariale constitue un gisement potentiel d'économies, sachant aussi que sa progression découle pour partie de décisions qui nous échappent. Or, comme la Municipalité s'est également fixé des objectifs en matière de ressources humaines, nous envisageons à terme de tendre vers une neutralisation de l'effet GVT, c'est-à-dire de l'augmentation des traitements des fonctionnaires. De la même façon, nous souhaitons également poursuivre les mutualisations, de sorte à réaliser des économies de charges de personnel, alors que les prévisions s'établissent aujourd'hui à 40 173 000 euros pour l'année 2016. Elles resteront donc quasiment stables par rapport au BP de l'année 2015 (+ 0.23 %). Cet effort est absolument indispensable pour le redressement des comptes de la collectivité.

En ce qui concerne les subventions, nous continuerons à soutenir les associations à hauteur de 95 % de l'enveloppe de l'année 2015, car elles constituent des acteurs essentiels au dynamisme de notre ville.

Pour ce qui est de l'endettement, qui s'élevait à plus de 73 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2015, je rappelle qu'il est composé de 61 % d'emprunts à taux fixe et de 39 % d'emprunts à taux variable. J'ajoute que l'encours de la dette ne cesse d'augmenter depuis l'année 2011, mais qu'il devrait toutefois diminuer en 2015. En effet, la Ville devrait mobiliser de nouveaux emprunts pour un montant compris entre 3 et 5 millions d'euros jusqu'à la fin de l'année, selon les mandatements, alors que le remboursement de capital devrait atteindre plus de 7 millions d'euros.

Grâce à l'ensemble de ces différentes mesures, nous rétablirons ainsi la capacité de désendettement de la Ville, qui devrait être de sept ans environ. Cela doit nous permettre de ne pas recourir massivement à l'emprunt pour financer notre programme d'investissements. Cependant, l'année 2016 devrait connaître un pic, compte tenu de la fin des travaux du CYEL, ce qui appellera un emprunt d'équilibre.

D'une manière générale donc, toutes ces mesures de bonne gestion et de rigueur faciliteront l'ambition de notre programme d'investissements, plaçant ainsi La Roche-sur-Yon dans une phase de croissance dynamique. Elles nous permettront également d'assurer simultanément la pérennité des grands indicateurs financiers, comme en témoigne le rétablissement de l'épargne nette et la capacité de désendettement. Je rappelle que ce programme s'élève à 37.2 millions d'euros, dont 12 millions consacrés au pôle culturel. Je précise par ailleurs que les opérations structurantes se chiffrent à 31.3 millions d'euros et les opérations de maintenance à 5.9 millions d'euros.

S'agissant des cinq budgets annexes, trois d'entre eux concernent des services publics industriels et commerciaux, à savoir l'eau, le stationnement payant et les services extérieurs des pompes funèbres. Les deux autres sont des subventions d'équilibre en provenance du budget principal. Pour l'année 2016, elles sont estimées à 100 000 euros pour le centre municipal restauration (budget équivalent à celui de l'année 2015) et à 200 000 euros pour le stationnement payant. Je pense d'ailleurs que Monsieur Durand a des choses à nous dire sur ce sujet. »

**P. DURAND** poursuit :

« J'aimerais en effet revenir sur une idée reçue. J'ai lu avec grande surprise dans la rubrique *Vive La Roche-sur-Yon* que la mise en place du stationnement gratuit aurait coûté un million d'euros. Je rappelle que nous possédons 96 horodateurs pour 2 000 places de stationnement en voirie, avec 30 radars récents dont 18 sont aménagés avec *Click pale*, qui permet de rentrer son numéro voiture, de sorte à interdire la récurrence du ticket gratuit pendant la même journée. Cette installation a coûté 55 140 euros TTC, sachant que dix autres systèmes suivront d'ici la fin de l'année pour un montant de 30 000 euros, ce qui représente un coût total de 85 140 euros TTC. Nous sommes donc très loin du million d'euros annoncé. J'ajoute que les 66 anciens Télíos laissés par nos prédécesseurs, seront changés à raison de cinq par an pour un coût de 50 000 euros, et non pas tous ensemble pour une somme de 660 000 euros. Ces rumeurs sont donc parfaitement inexactes et mensongères. En définitive, nous avons réussi l'exercice de la gratuité sans obérer lourdement les finances publiques, tout en augmentant l'attractivité du centre-ville et en évitant la friche commerciale qui aurait pu se produire si rien n'avait été fait. »

**J. SOULARD** déclare :

« Le débat d'orientations budgétaires est un moment important du fonctionnement d'un Conseil municipal. Celui de ce soir n'est pas anodin, après une période de mise en place de votre majorité quelque peu chaotique, notamment ces derniers mois. En témoigne le nouveau plan de table de cette salle. Il est temps, et vous vous y êtes employé, de présenter à la population vos orientations et projets pour l'année 2016 et même au-delà pour tout le mandat jusqu'en 2020.

Notre intervention, comme votre document, se fera en deux parties : la situation financière de la Ville tout d'abord et les orientations que vous nous proposez pour 2016 ensuite.

Madame l'Adjointe aux finances, vous nous avez présenté le contexte national dans lequel va devoir s'élaborer le budget 2016. La situation économique, même si elle montre des frémissements plus positifs, reste encore très compliquée. La réduction des concours financiers de l'Etat, que vous êtes

bien les seuls à avoir découvert après les élections municipales, est prolongée. Vous en faites la cause de tous les maux. Pour mémoire, citons ce que Monsieur DUTOUR disait dans cette enceinte à propos de ces baisses de dotation, je cite : « Il est normal, au moment où les déficits des comptes de la nation atteignent des taux intolérables pour l'ensemble de l'économie, que tous les responsables de la dette publique fassent un effort. Restons sérieux et continuons à gérer les deniers de notre Ville avec parcimonie ». J'aurais d'ailleurs tendance à vouloir reprendre cette phrase.

Cependant, intéressons-nous à la situation financière de la Ville. « Les Yonnaises et les Yonnais vont comprendre l'ampleur des dégâts le 12 novembre », voilà ce que vous écrivez dans le *Roche Mag* de novembre. Vous nous présentez une prospective financière au fil de l'eau qui effectivement serait très préoccupante pour la Ville et conduirait à mettre en évidence le fameux « effet ciseaux ». Ce constat est celui présenté par toutes les majorités, nouvelles ou renouvelées, en début de mandat, mais le scénario au fil de l'eau est une gestion où l'on n'intervient pas, où l'on ne met en place aucune mesure, en clair où on ne fait rien. Or, vous n'avez pas été élu pour ne rien faire. Il est bien de votre responsabilité de mettre en place des mesures de gestion efficaces et rigoureuses.

Vous auriez hérité d'une situation catastrophique. Nous ne reviendrons pas sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, que vous semblez considérer comme peu sérieux, dicit la tribune de *Roche Mag*, je cite : « Les responsables de cette situation brandissent de soi-disant rapports ». Nous ne reviendrons pas non plus sur l'audit que vous avez mandaté et qui montrait que notre gestion était saine ; il nous reprochait simplement de ne pas avoir assez emprunté, qu'auriez-vous dit alors ? Non, simplement, dans votre rapport, vous montrez bien, au regard des chiffres d'épargne de 2013 et 2014, et au regard de la capacité de désendettement en 2013 et 2014, que nous vous avons laissé une situation que vous envient bien des majorités issues du scrutin de 2014.

La preuve en est, et ceci introduira la deuxième partie de notre intervention, vous nous présentez un DOB 2016 et une projection jusqu'en 2020, où, tout en maintenant les niveaux d'épargne nette et en gardant la capacité de désendettement conforme aux ratios prudentiels, vous réalisez un programme d'investissement comme jamais cette ville n'en a connu en un seul mandat.

De deux choses l'une : soit la catastrophe financière que nous aurions laissée n'est plus d'actualité, soit le programme annoncé n'est que de la communication sans espoir de réalisation. A vous de nous éclairer, Monsieur le Maire, mais les deux options ne sont pas possibles simultanément.

Pour notre part, nous savons que des marges de manœuvre existent pour peu que l'on mette en place un certain nombre de mesures, ce que vous faites et que vous nous présentez ce soir. C'est sur ces orientations que nous ne serons pas d'accord.

Concernant les dépenses et particulièrement les charges de personnel, vos objectifs ne pourront être atteints que par une réduction des personnels. Vous vous êtes d'ailleurs exprimé sur ce sujet en différentes occasions sans aucune ambiguïté. Quels services en direction des citoyens souhaitez-vous réduire ? Les Yonnaises et les Yonnais sont en droit de savoir. En commission, Madame l'Adjointe aux finances nous a annoncé des créations de postes dans la police municipale. En parallèle, vous supprimez des postes d'éducateurs sportifs mis à disposition des clubs. En sera-t-il de même pour les postes mis à disposition des maisons de quartier ? Quid du secteur culturel ?

C'est une vraie différence que nous avons avec vous dans la manière d'aborder les problèmes de sécurité dans une ville comme la nôtre. La situation en matière d'insécurité à La Roche-sur-Yon est plutôt apaisée ; tout le monde le reconnaît, mais rien n'est acquis, nous en convenons. C'est le travail des associations de quartier, culturelles et sportives qui permet ce constat. Est-il plus important d'augmenter notre outil de répression au détriment du travail d'éducation du vivre ensemble réalisé depuis de nombreuses années ? La baisse de 5 % des subventions aux associations est, elle aussi, un signe négatif envoyé dans leur direction, alors même que vous soulignez dans votre document leur rôle essentiel auprès des Yonnais en ces temps de difficultés économiques et sociales. Il est vrai que vous avez tendance à substituer la Ville aux associations dans le cadre d'organisations de manifestations (Roche de Rire, La Joséphine...). Est-ce le rôle de la municipalité ? Les coûts en sont-ils réduits ? Nous n'en sommes pas sûrs du tout.

Enfin, pour conclure, quelques mots sur l'investissement, mais nous y reviendrons lors de la délibération sur le PPI. 37,2 millions d'euros d'investissement pour l'année : heureusement que vous considérez que les finances de la Ville ne sont pas saines ! Restons sérieux, ce qui nous gêne le plus, ce sont les seulement 6,9 millions d'euros d'opérations de maintenance. Vous affirmez à qui veut

l'entendre que nous avons laissé tomber l'entretien du patrimoine depuis trente ans. Nous étions en droit d'attendre de votre part un autre montant pour ce secteur dans vos prévisions budgétaires. Nous vous rappelons que, si d'après vous nous néglignons ce domaine, c'est quand même plus de 8 millions d'euros qui y étaient consacrés chaque année. La non-réalisation d'opérations de voirie dans les enveloppes de quartier risque d'avoir beaucoup de mal à être compensée par le budget général si vous n'accordez pas plus de finances pour la maintenance.

Enfin, dernier point qui nous interpelle, le nouveau bâtiment de la police municipale n'apparaît pas dans vos investissements. Vous le faites porter par ORYON. Vous acquitterez donc un loyer qui viendra abonder les dépenses en fonctionnement. Il aurait sûrement été plus simple de conserver les locaux actuels dont la Ville est propriétaire, voire d'acheter les nouveaux locaux sans grever le budget de fonctionnement et donc sans dégrader une peu plus l'épargne. »

**M. CHANTECAILLE** ajoute :

« Je souhaiterais revenir sur un aspect particulier qui est celui de la baisse de 5 % aux associations que tente de masquer tant bien que mal votre formulation d'un maintien à 95 %. Il s'agit là d'un choix politique que nous ne partageons absolument pas.

Le soutien aux associations n'est pas une simple variable d'ajustement budgétaire. Derrière le chiffre de 5 % en moins se cache une diminution politique à un secteur qui joue un rôle essentiel dans la construction individuelle, la cohésion sociale et la solidité d'une société guidée par la coopération.

Vous le signaliez d'ailleurs vous-même, Monsieur le Maire, lors du Conseil municipal du 3 février, qui faisait suite aux événements de janvier. Vous affirmiez alors, à juste titre, qu'il était de notre responsabilité d'élu « de tout mettre en œuvre pour faire barrage à la haine qui monte dans notre société ». Vous évoquiez alors « l'importance de l'investissement associatif, culturel et sportif ». L'acte politique qu'est le budget ne semble plus suivre ces paroles pourtant toujours d'actualité.

J'ajoute qu'il y a aussi dans ce soutien au monde associatif un enjeu économique non négligeable. Le secteur associatif est en effet un secteur d'emploi important puisqu'il concerne 1 830 000 salariés sur le plan national. En période de chômage, et alors que ce secteur amorce une légère reprise – notamment grâce aux emplois d'avenir mis en place par les socialistes –, le fait de diminuer les subventions revient à se priver d'un levier possible pour l'emploi.

Nous ne partageons donc pas votre choix politique qui sera de fait synonyme de difficultés pour les associations et ce d'autant que Madame Durand nous a indiqué en présentation en commission que cette baisse s'appliquerait de manière indifférenciée puisque seules les associations heureusement protégées par le pacte culturel signé avec l'Etat y échapperont.

Vous êtes majoritaires et ce budget est le vôtre. Il reflète vos valeurs et vos priorités. Ce ne sont pas les nôtres. Nous vous demandons, toutefois, de ne pas appliquer de manière mécanique la baisse de 5 % et que vous regardiez la situation financière de chacune d'entre elles, pour limiter les problèmes que votre décision ne manquera pas d'entraîner. »

**G. BATIOU** fait l'intervention suivante :

« Je vais tenter d'éviter les redites. J'aimerais tout d'abord revenir sur l'approche générale de ce DOB, puisque le premier chapitre en particulier fonde votre analyse sur « une croissance encore insuffisante ». L'incantation à la croissance visant à faire du PIB l'alpha et l'oméga de notre bien-être depuis plusieurs années ne peut être pertinente pour une approche saine et une prospective sereine. Or, vous la prolongez encore. Cette attente est en effet illusoire, sans transition énergétique, ni autres partages des richesses ou du travail.

Le premier chapitre du DOB relève lui-même une année 2015 moins bonne que prévue. Le conditionnel est mis sur la croissance portée par les pays dits « avancés » – d'ailleurs, on se demande bien ce que signifie ce terme – et les incertitudes chinoises du mois de septembre sont désormais devenues certitudes ce mois-ci puisque la baisse de la croissance de la Chine se confirme. Le document précise même plus loin que les taux d'intérêts sont historiquement bas, comme le sont aussi les prix de l'énergie.

Cette situation, aussi difficile qu'elle nous paraisse, comporte encore ses indicateurs positifs, qui risquent eux-mêmes d'évoluer dans un sens défavorable. C'est pourquoi une analyse uniquement basée sur la croissance globale du PIB, même si celle-ci connaissait un sursaut, ne pourrait répondre au défi énergétique et écologique souligné encore ces jours-ci par la COP 21. Ce n'est pas la croissance qui nous contraint, mais bien l'énergie et le climat.

C'est pourquoi nos collectivités, y compris les collectivités locales, devraient s'emparer d'urgence de cette nécessaire contrainte et envisager rapidement les réponses et orientations nécessaires à ces enjeux, dont nous ne percevons encore que les prémices. Le DOB à ce sujet n'y est pas.

Dans ce cadre, et si nous pouvons regretter comme vous les baisses de dotations, nous affirmons qu'elles ne sont pas nouvelles et surtout qu'elles risquent fort de perdurer dans ce contexte, et ce quel que soit le pouvoir en place. Il faut donc rester prudent quant aux affirmations.

Quant aux charges, auxquelles il est beaucoup fait référence dans le DOB, il faut faire attention à ne pas priver les plus démunis de nos concitoyens de la seule richesse qui risque de leur rester à brève échéance, c'est-à-dire les services publics. Nous serons d'ailleurs très attentifs sur tous ces points lors de la présentation du budget.

S'agissant du ton, vous parlez d'une situation préoccupante au fil de l'eau. Cette dernière affirmation nous paraît tout à fait contestable. Tout d'abord, dans son vocabulaire même, qui laisserait penser qu'une autre municipalité que la vôtre aurait pu laisser aller les choses au fil de l'eau. De plus, ces affirmations sont contredites, car le document affirme lui-même à la page 26 : « Avec 91.2 % de l'encours classifié en A-1, selon la charte Gissler, la dette de la Ville est sécurisée ». Parler de mauvaise gestion à la suite de cela paraît donc difficile. Quant à l'endettement insoutenable que vous soulignez, cela ressemble davantage à une volonté de le faire porter à d'autres. Le tableau d'extinction de la dette de la page 25 montre en effet une gestion saine, que nous avons d'ailleurs approuvée en son temps, sinon nous-mêmes, du moins nos amis qui siégeaient auparavant au Conseil municipal. Bien des dettes colossales d'autres municipalités engagées dans une gestion calamiteuse de leurs prêts pourront vous confirmer que la gestion de cette Ville n'était vraiment pas si mauvaise que vous le dites. D'ailleurs, cette appréciation était aussi partagée par la Chambre régionale des comptes.

En conclusion, je pense qu'il vaut mieux nous engager vers l'avenir pour répondre aux enjeux majeurs qui nous attendent. Or, à cet égard, bien des doutes persistent –vous le comprendrez – à la suite de nos remarques successives. »

#### **A. CHARRIEAU :**

« Je constate un manque cruel dans cette présentation d'orientations budgétaires, puisque la situation économique présentée dans le document parle essentiellement de l'analyse du marché et du FMI. Or, il paraîtrait plus essentiel de réaliser un véritable travail d'analyse sur La Roche-sur-Yon elle-même, et ses habitants, en évoquant leurs problèmes et leur situation économique et sociale, de sorte à pallier les différentes carences liées aux réductions budgétaires. Ceci dit, je partage totalement votre analyse sur la baisse des dotations. Nous avons d'ailleurs exprimé très largement notre désaccord sur ce point et sur la manière d'enfoncer les collectivités, qui de fait répondent de plus en plus difficilement aux besoins de proximité des citoyens. Je dirais même que l'on cherche à détruire complètement les gens, car même si vous modifiez l'abattement sur la taxe d'habitation pour les personnes en situation de handicap et les foyers les plus défavorisés – ce qui contribuera à les mettre en difficulté – cette mesure impactera aussi les classes moyennes. Or, ce sont bien ces derniers qui apportent le plus de ressources budgétaires. De plus, vous ne disposez même plus des allocations de compensation pour les personnes exonérées. C'est à croire que l'on veut véritablement les étrangler. Bref, tout cela me pose problème.

Ce travail d'observation et d'analyse sur la situation des ménages de la ville aurait également permis d'influencer les orientations budgétaires en termes de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement. S'agissant du fonctionnement, je constate que vous prévoyez une augmentation maîtrisée du personnel. J'estime à ce titre que rien ne remplacera jamais l'être humain, même les plus performants des outils de communication.

En ce qui concerne la baisse de 5 % des subventions, j'avais demandé en commission si ce pourcentage était imposé à l'ensemble des structures, ce à quoi on m'a répondu que l'enveloppe

serait lissée selon les besoins des habitants. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, car je pense que les priorités devront avant tout être concentrées sur des actions bien particulières. Je constate par ailleurs que le pôle culturel représente quasiment le tiers des investissements, ce qui n'est pas négligeable. Pour autant, je concède qu'il faut effectivement poursuivre le développement culturel de la ville. Les deux autres tiers correspondent à de l'investissement immobilier, ce qui supposera forcément du personnel, et par conséquent des hausses de charges. Néanmoins, même si cette décision ne me pose aucun problème, elle mériterait toutefois d'être concertée car tout le monde n'est peut-être pas du même avis. Cependant je comprends aussi que soyez obligé de faire des choix compte tenu de l'étranglement des finances des collectivités. »

**S. DURAND** précise que la baisse de subvention de 5 % s'appliquera de manière globale. Revenant sur l'effet « ciseaux » cité par J. SOULARD, elle rappelle que la baisse des dotations n'était pas aussi importante en début de mandat, même s'il est vrai qu'elle était prévisible.

**C. FOUNINI** déclare :

« Nous nous sommes attelés à faire plus avec moins à la fin du mandat précédent. De fait, votre rôle d'élu consiste dorénavant à en faire autant. »

**F. BESSON** fait part des réserves quant à la baisse des subventions et la mise en œuvre de cette décision sur chacune des associations. Par ailleurs, elle suggère que la Ville laisse aux associations le soin d'organiser les manifestations culturelles mais propose que soient recherchées des collaborations intercommunales dans le souci de mieux gérer les deniers publics.

**Monsieur le Maire** déclare :

« Effectivement, les associations participeront à l'effort global à hauteur de 5 %. Cette baisse s'appliquera de manière globale, hors champ culturel, conformément au pacte culturel validé pour un période de trois ans. Certes, nous avons tout à fait conscience de cet effort. Toutefois, il s'avère nécessaire. D'ailleurs, l'ensemble des présidents d'associations le comprennent totalement. Je précise à ce titre que d'autres villes ont baissé ces subventions non pas de 5 %, mais de 10 %. J'ajoute que ces 5 % représentent un montant de 320 000 euros, somme que vous aviez fait voter lors de votre dernière mandature pour acheter sans doute quelques voix avant les élections. Vous portez aujourd'hui cette responsabilité et je sais que vous en êtes tout à fait conscients.

En ce qui concerne l'entretien du patrimoine et des bâtiments municipaux, une partie sera consacrée à l'investissement et une autre à l'entretien en tant que tel. Nous vous présenterons d'ailleurs une délibération sur ce sujet lors de la prochaine séance, puisque le diagnostic sera terminé. Cela vous permettra de mieux comprendre ce que nous envisageons d'entreprendre avec le PPI.

S'agissant du contexte international, abordé dans le cadre municipal, je rappelle que nous ne vivons pas seuls. Certes, je reconnais que la position de la Chine n'impacte pas directement la consommation des Yonnais, cependant, nous devons avoir une vision globale. Par ailleurs, il faut profiter des faibles prix actuels de l'énergie et investir cet argent pour penser à de nouvelles énergies. Nous y reviendrons d'ailleurs tout à l'heure dans le cadre d'une question orale. Concernant les contrats d'avenir enfin, j'estime qu'il s'agit avant tout d'un pis-aller pour une période donnée et non pas un véritable vecteur d'emploi. Or, nous souhaitons là aussi avoir une vision globale, de sorte à recréer de l'emploi dans la ville et du dynamisme pour absorber la démographie. La Roche-sur-Yon est en effet la ville du Grand Ouest qui progresse le plus en termes de démographie. Nous en sommes conscients et devons par conséquent en être responsables.

Vous parlez ensuite d'une étude réalisée l'année dernière. Cependant, celle-ci n'était pas totalement aboutie. Il s'agissait uniquement d'une photo des bases financières prise à un moment donné, puisqu'elle ne tenait compte ni des amortissements, ni du financement des travaux de la place Napoléon, voté pour 4.3 millions d'euros, et qui au final a coûté 13.5 millions d'euros. De la même façon, cette étude ne prenait pas en compte le vieillissement de cet établissement et ses services. De notre côté, nous avons souhaité réaliser une véritable projection vers une ville dynamique, qui bouge et qui rayonne. A ce sujet, j'ai d'ailleurs lu dans la presse il y a quelques mois sous le titre « Waterloo, morne plaine » un article qui nous reprochait de ne pas avoir de grues dans la ville. Nous reprocherait-on aujourd'hui d'en mettre trop ? Cette même tribune annonçait aussi que la baisse des dotations n'était pas avérée. Je suis désolé, mais les chiffres parlent d'eux-mêmes : 10 957 850 euros en 2012, 10 888 348 euros en 2013, 10 271 835 euros en 2014, 8 728 678 euros en 2015 et à l'heure actuelle 7 198 678 euros pour l'année 2016, ce qui représentera au total 28 millions d'euros perdus



jusqu'en 2020. Si cela n'est pas avéré, je ne comprends plus. Je sais bien que la politique use parfois d'arguments fallacieux, mais celui-ci l'est particulièrement et il est vraiment dommage de vouloir tromper les Yonnais avec des tels raisonnements.

Face à une telle situation, nous avons deux possibilités. La première est de baisser les bras et dire que tout est terminé. Autrement dit, arrêter d'investir ou d'entretenir les bâtiments, arrêter de servir les sportifs ou la culture, ou encore arrêter de servir les associations sous prétexte que la période est difficile. Certes, nous aurions pu agir de la sorte et redonner une vision financière très aisée à la Ville sans le moindre effort. Or, cela n'est pas notre ambition. L'équipe de cette municipalité a été élue sur un triple défi : un défi économique, un défi touristique et un défi démographique. Si nous avons été élus sur cette base, c'est bien parce que les Yonnais sont en attente de quelque chose. Il est donc hors de question que l'Etat nous fasse payer une baisse d'investissement, une baisse des bras, une baisse d'enthousiasme et une baisse de dynamisme à La Roche-sur-Yon. »

<b>2</b>	<b>PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2015-2020</b>
----------	--

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Depuis avril 2014, la municipalité dirigée par le Maire, Luc BOUARD, a travaillé sur de nombreux projets dans tous les secteurs d'interventions correspondant aux compétences de la Ville.

En effet, la déclinaison du programme électoral en actions opérationnelles nécessite des études importantes permettant de définir la nature des projets, de s'assurer de leur pertinence et leur faisabilité, de planifier leur financement et leur exécution. Dix huit mois plus tard, l'équipe municipale est en mesure de présenter l'ensemble du programme d'investissement pour la durée du mandat dans le cadre du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) 2015-2020.

Malgré un contexte économique national très contraint, la municipalité a souhaité mettre en œuvre un programme d'investissement ambitieux susceptible d'améliorer de manière importante le cadre de vie des Yonnais, de rénover les équipements publics et de développer l'attractivité et le rayonnement de la Ville.

Avec 150 millions d'euros consacrés aux investissements dans tous les secteurs d'interventions pour la période 2015/2020, l'équipe municipale souhaite également participer au développement économique local et permettre aux entreprises prestataires de créer des emplois.

Ce PPI s'inscrit dans un cadre budgétaire maîtrisé, tant en dépenses qu'en recettes, permettant de dégager l'épargne nette nécessaire pour son financement.

Une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement, un recours raisonnable à l'emprunt, une recherche d'efficacité dans l'organisation et l'action des services notamment par la mutualisation, sont autant de vecteurs mis en œuvre pour assurer le financement de ce PPI sans augmenter les taux de fiscalité (la baisse de l'abattement général à la base de 15 à 10 % sera la seule mesure fiscale du mandat).

Les objectifs poursuivis sont :

a- Un programme d'actions d'investissement pluriannuelles et annuelles se réalisant dans tous les domaines de compétences de la collectivité. Ces opérations sont planifiées sur la période considérée, ce qui donne une visibilité globale par secteur et par exercice budgétaire.

b- Un cadre de programmation budgétaire et de fléchage des crédits faisant apparaître l'enveloppe estimative de chaque opération, mais aussi la planification des crédits annuels correspondants à sa réalisation. Avec les crédits en dépenses, figurent également les recettes spécifiques (subventions) à chaque opération.

Ce cadre budgétaire préfigure les crédits d'acquisition, de travaux, de subventions, d'équipements de la section d'investissement de chaque exercice budgétaire à venir. Il facilite ainsi pour chaque année la préparation des budgets d'investissements.

c- Permettre aux services municipaux d'avoir une visibilité pour l'organisation interne du travail et l'intégration des opérations dans les plans de charge.

Ainsi les directions peuvent anticiper dans le pilotage et la méthodologie relatifs à chaque projet et définir en amont les fonctions de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de conduite d'opération ainsi que les calendriers méthodologiques correspondants.

Pour les opérations nécessitant la coordination de plusieurs directions, c'est-à-dire la grande majorité, l'existence d'un PPI est indispensable.

d- Un dispositif de transparence, d'information et de communication. C'est dans ce cadre que se déclinent en investissements les politiques publiques décidées par l'équipe municipale avec des

opérations concrètes planifiées, budgétées et présentées aux administrés.

La méthodologie sera la suivante :

a- Application du principe de segmentation des politiques publiques avec le découpage en 12 secteurs correspondant aux principales compétences de la collectivité (cf cadre PPI).

b- Distinction de deux types d'investissements :

- les investissements structurants : il s'agit des opérations importantes fonctionnellement, financièrement, nouvelles se déroulant pour la majorité d'entre elles sur plusieurs exercices budgétaires.

Ces opérations peuvent concerner des constructions, extensions, requalifications, rénovations qui apportent une valeur ajoutée au patrimoine existant.

Leurs montants sont souvent supérieurs à 200 000 € et nécessitent de mettre en œuvre des procédures de marchés formalisées.

- les investissements récurrents : a contrario, ceux-ci sont à caractère annuel et plutôt de faible montant. Ils comprennent des opérations d'entretien, de maintenance, de réparations ayant vocation à maintenir l'équipement dans son état d'origine.

Ces interventions imputées en investissement s'apparentent dans l'esprit à des actions de fonctionnement.

Les modalités de détermination de l'enveloppe sont les suivantes :

a) Projection de l'exécution des comptes pour l'établissement d'un compte administratif 2015 prévisionnel.

b) Hypothèses d'évolution des lignes budgétaires selon des évolutions connues, dotations d'Etat, annuités d'emprunt, FCTVA, charges contractuelles, loyers,... ou estimées avec une certaine précision, produits fiscaux, frais de personnel, subventions, fluides, etc.

c) Calcul de l'épargne et notamment de la Capacité d'Autofinancement Nette (CAF Nette) pour chaque exercice budgétaire de 2015 à 2020.

d) A partir de la CAF nette, simulations de la section d'investissement pour calculer la capacité optimale des dépenses d'investissement en intégrant les recettes d'investissement, en faisant varier l'emprunt et en analysant les effets sur les principaux ratios de santé financière, capacité de désendettement, taux d'épargne, encours de dette, etc.

e) Après étude de plusieurs scénarii, validation par les élus du scénario présentant le meilleur rapport épargne nette / emprunt et montant total d'investissement.

**Monsieur le Maire** fait l'intervention suivante :

« Ce plan pluriannuel d'investissement est une réponse à la Chambre régionale des comptes, qui, dans son dernier rapport, regrettait à la fois l'absence de PPI et l'opacité des comptes. Aussi, ce que nous venons de faire avec le DOB – qui n'a jamais été autant détaillé –, ce que nous ferons avec le prochain budget, qui sera lui aussi détaillé et transparent pour tous, et ce que nous faisons ici à travers le PPI, apporte une véritable réponse aux inquiétudes de la CRC. Nous avons décidé de continuer le programme d'investissement de la Ville pour aller vers son ouverture et son dynamisme et aller à la conquête des citoyens. Certes, ce programme est très ambitieux puisqu'il s'élève à 150 millions d'euros sur la période 2014-2020. Néanmoins, ce montant est une manière forte de valoriser le cadre de vie des Yonnais, de rénover les équipements publics, de développer l'attractivité et le rayonnement de la ville.

Grâce à ces 150 millions d'euros, consacrés aux investissements dans tous les secteurs d'intervention pour la période 2014-2020, l'équipe municipale souhaite également participer au développement économique local et permettre aux entreprises prestataires de créer des emplois, y compris des emplois de solidarité.

Ce plan pluriannuel d'investissement s'inscrit dans un cadre budgétaire maîtrisé, aussi bien en dépenses qu'en recettes. Il permettra de dégager de l'épargne nette, qui sera nécessaire pour son financement. Pour cela, nous avons besoin d'une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement, d'un recours raisonnable à l'emprunt et d'une recherche d'efficience dans l'organisation et l'action des services, notamment par la mutualisation au sein de l'Agglomération. Tous ces vecteurs seront mis en place pour assurer le financement de ce PPI, sans pour autant augmenter la fiscalité, sachant la baisse de l'abattement général à la base de 15 à 10 % sera la seule mesure fiscale du mandat.

Ces 150 millions intéressent sept domaines, à savoir :

- Le sport et la culture pour 25 % de l'investissement ;
- Les grands projets d'aménagement pour 24 % ;
- Le bien-être et la qualité de vie pour 14 % ;
- Les voiries, les réseaux et l'éclairage public pour 13 % ;
- La vie scolaire et périscolaire pour 12 % ;
- Les bâtiments administratifs et équipements des services pour 10 % ;
- L'accessibilité pour 2 %.

### Les grands projets d'aménagement

Nous voulons faire de La Roche-sur-Yon une ville animée et attrayante tout au long de l'année, et soutenir le commerce de proximité. Pour cela, nous investissons 35 millions d'euros dans le centre-ville et dans les quartiers. Cette enveloppe se décompose en plusieurs parties. Tout d'abord, le réaménagement des halles pour 8.3 millions d'euros. Nous voulons offrir cet espace de vie aux Yonnais et regrouper l'ensemble des commerçants sur le marché. Nous souhaitons embellir les espaces extérieurs et créer une vaste place piétonne pouvant accueillir des concerts et des animations, ce que la place Napoléon a beaucoup de mal à proposer aujourd'hui.

Nous souhaitons également créer un pôle de loisirs sur l'îlot Piobetta, qui sera l'un des poumons de la ville. Nous en avons d'ailleurs largement parlé lors de la dernière séance. Sachez simplement que les investisseurs sont nombreux à nous contacter et à déposer leurs dossiers et que le choix du prestataire sera fait dans les prochaines semaines. Par ailleurs, nous voulons réaménager le Bourg-sous-La Roche pour lequel des d'années d'études et des dizaines de millions d'euros de dépenser n'ont servi à rien. Nous avons donc pris le taureau par les cornes, de sorte à proposer un véritable aménagement du Bourg, secteur qui deviendra encore plus peuplé, avec les prairies d'Eden et la Marronnière.

D'autre part, nous poursuivrons le réaménagement du secteur des Forges et des quartiers nord, à travers l'ANRU. En outre, nous souhaitons aussi dynamiser la Vigne rose, grâce au contrat de ville que nous avons signé en 2015. Nous allons donc créer des voiries pour faciliter les liaisons, rénover les logements sociaux, étendre le programme de réussite scolaire et ouvrir un établissement public numérique. Ce dernier permettra à la fois de réduire la fracture numérique et d'aider public accéder à l'emploi.

De la même façon, nous continuerons la mise en place de l'éco-quartier de la gare, projet que nous avons déjà présenté lors de la dernière séance. Nous élargirons également le pôle numérique jusqu'à l'IUFM. Cette ambition numérique complétera ainsi l'offre actuelle de la Loco numérique, établissement d'ores et déjà bondé. En effet, nous avons besoin de locaux et de nouvelles surfaces pour recevoir les entreprises. A ce propos d'ailleurs, la Loco numérique est une véritable réussite, puisqu'elle apporte un dynamisme aux entreprises qui utilisent ce site. Il nous faut par conséquent le développer à travers le quartier d'affaires numérique et l'IUFM, qui accueilleront des établissements de formation et des logements pour les étudiants, ainsi que des entreprises grâce un hôtel d'entreprises.

Par ailleurs, nous allons continuer de protéger les Yonnais en développant la vidéo-protection, puisque nous continuerons d'équiper la ville avec des caméras de surveillance. Nous favoriserons aussi le déplacement des policiers sur la place du marché, de sorte à mettre en valeur les équipes municipales chargées de la protection des Yonnais. Non, ces agents ne sont pas condamnés à vivre dans une grotte. Ils méritent beaucoup mieux, en étant présents sur la place publique, en étant visibles et accessibles pour tous.

### Le secteur scolaire et périscolaire

Lorsque nous sommes arrivés aux fonctions en mars 2014, la situation des bâtiments scolaires était absolument catastrophique. Le premier dossier concernait la reconstruction de l'école de Pont Boileau. A ce sujet, nous avons décidé de reconstruire cet établissement pour près de 10 millions d'euros, en plein cœur du quartier de la Vigne rose. Nous avons fait ce choix parce que ce quartier a besoin de vie et d'avoir les enfants sur le site, de sorte à favoriser le mieux vivre ensemble. D'autre part, il nous faudra également réaménager l'école Jean Roy pour 1.5 million d'euros, le Conseil général reprenant une partie des locaux. Enfin, nous souhaitons développer l'aménagement des cours d'écoles et accentuer le déploiement du numérique, le tout pour une enveloppe de 3.5 millions d'euros.

En outre, notre équipe devra investir dans l'école Victor Hugo d'ici la fin du mandat, qui se trouve elle aussi en piteux état.

### La culture et le sport

Nous avons décidé d'investir 37 millions d'euros dans ce secteur. Nous commencerons par la création de terrains synthétiques, réclamés depuis fort longtemps par les clubs. Nous reconstruirons également le site de la Doumègue pour 3.7 millions d'euros. Enfin, nous assurerons les travaux de maintenance qui manquent aujourd'hui cruellement sur les sites sportifs, pour 1.9 million d'euros.

S'agissant de la culture, nous avons validé votre projet, en lui donnant un aspect complémentaire, en créant un espace muséal d'art contemporain. Il reste encore à financer 21.7 millions d'euros. L'aide du Conseil général pour cet établissement est d'ailleurs justifiée, compte tenu de son rayonnement extra-départemental. Enfin, nous avons fléché 1.5 million d'euros pour la mise en place d'un espace napoléonien, dont la conception et l'animation sont aujourd'hui confiés à Philippe Porté. Nous voulons cet espace ludique et pédagogique. Il s'adressera aussi bien aux familles qu'aux scolaires Yonnais ou encore aux touristes, en quête de découvertes culturelles.

### Le bien-être et la qualité de vie

Un des objectifs de la municipalité est de faire de La Roche-sur-Yon une ville qui rassemble. C'est pourquoi nous allons investir plus de 21 millions d'euros sur cette partie, en faveur de l'animation des quartiers, de la santé pour tous et de la protection de l'environnement. Madame Chantecaille s'inquiète à juste titre pour les associations et la vie des quartiers. Soyez rassurée, Madame. Nous allons continuer les investissements sur la maison de quartier du Pont Morineau en y consacrant 2.4 millions d'euros, dont 600 000 euros de participation de la CAF. Nous poursuivrons aussi la construction de la maison de santé pluri-professionnelle du boulevard Edison.

Nous avons également pour ambition de réhabiliter le bâtiment GRDF, pour le transformer en maison des syndicats. 3.6 millions d'euros y seront consacrés. Je rappelle que cette promesse de Jacques Auxiette date de 1976 et que l'ancienne majorité ne l'a jamais tenue.

Par ailleurs, nous améliorerons la qualité du rejet des eaux pluviales pour 3.8 millions d'euros. Enfin, nous investirons 1.8 million d'euros dans le développement des liaisons douces, avec le soutien de l'Agglomération, qui fléchera dès demain soir 500 000 euros par an pour ces équipements.

### L'accessibilité

L'accessibilité pour tous représentera une enveloppe globale de 3.7 millions d'euros, dont 2.6 millions dans le cadre du PPI, effort qui n'a jamais été réalisé jusqu'à présent.

### Les voiries, les réseaux et l'éclairage public

Nous avons décidé de consacrer près de 20 millions d'euros sur le mandat pour améliorer le déplacement et le cadre de vie des Yonnais. Cette enveloppe concernera notamment le renouvellement des voiries, pour 2.3 millions d'euros, ou encore l'aménagement de l'axe pont Morineau-Place de la Vendée pour 2 millions d'euros. Bien évidemment, le boulevard Rouillet, actuellement en cours de chantier, sera inauguré dès l'année prochaine.

### Les bâtiments administratifs et équipements des services

Depuis 18 mois maintenant, le Préfet me rappelle tous les six semaines qu'un avis défavorable d'ouverture plane sur l'Hôtel-de-ville, sachant que celui-ci date déjà de plusieurs années. Cela fait en effet plusieurs années que ce bâtiment prend l'eau et qu'il s'écroule sur sa partie arrière. Or, comme rien n'a encore été fait sur ce sujet, nous allons consacrer 6.9 millions d'euros pour étendre et moderniser l'Hôtel-de-ville et réunir les équipements municipaux. Nous allons également consacrer 6.5 millions d'euros pour l'entretien et l'acquisition de matériel, alors qu'un million d'euro a déjà été dédié à l'aménagement du centre technique municipal.

Afin de vous soumettre l'ensemble de ces mesures lors de la présentation du budget, nous vous présenterons un audit réalisé par les services. Ce document, relativement parlant permettra ainsi à chacun d'entre nous de comprendre l'urgence de la situation.

J'aimerais maintenant conclure par les mots suivants. Selon les études actuelles, la baisse de la DGF pour la France menace 65 000 emplois. Non, nous ne serons pas les acteurs de cette baisse et de ce carnage pour l'emploi ! Nous allons développer notre investissement, de sorte à dynamiser la ville tous ensemble et à créer de l'emploi, seul moyen pour que chaque famille dispose d'un revenu décent et participe à la vie collective. »

**J. SOULARD** précise ses précédents propos :

« Bien entendu, nous sommes favorables aux investissements dans la ville ! D'ailleurs, nous avons toujours tenu les paroles que vous venez de tenir au sujet de l'investissement, car nous savons qu'il est source de création d'emplois sur notre territoire. Certes, vous avez le droit de ne pas être d'accord sur la nature et les choix d'investissement de la gestion précédente et sur des projets tels que la place Napoléon. Cela est même tout à fait normal, puisque nous ne sommes pas forcément d'accord avec les vôtres. En revanche, il paraît tout à fait normal de faire des investissements pour cette ville. C'est même le rôle de la collectivité, puisque 70 % de l'investissement sur le pays est assuré par les collectivités locales. Par conséquent, nous ne souhaitons en aucun cas que cela s'arrête. Nous vous demandons même de poursuivre.

Cependant, lorsque vous affichez une enveloppe d'investissement de 150 millions d'euros sur le mandat, je vous dis « bravo » car nous avons réussi à réaliser 145 millions, avec le plus gros projet ANRU qui n'ait jamais existé sur cette ville. Je suis donc très heureux que puissiez annoncer un tel montant, car cela ne fait que prouver ce que nous ne cessons de dire, à savoir que la situation financière de La Roche-sur-Yon était saine et qu'elle permettait bien de réaliser ces investissements. Dès lors, vous pouvez donc mettre votre programme en place.

Toutefois, nous ne sommes pas forcément d'accord avec vos choix. Tout d'abord, vous parlez encore de la maintenance des bâtiments et de leur état catastrophique. D'autre part, vous allez nous montrer l'audit des services. Or, je rappelle que les derniers n'ont pas inventé cet audit depuis votre arrivée, puisqu'il existait déjà une estimation des projets sur les voiries et bâtiments lorsque j'étais conseiller municipal en 2001. Par ailleurs, vous souhaitez investir dans la maintenance des bâtiments, point avec lequel je suis d'accord. Toutefois, au regard du tableau contenu dans le rapport, je constate que ce poste ne représente que 5.2 millions d'euros par an, sur six ans. De fait, ne venez pas nous dire que nous n'avons jamais réalisé de maintenance, alors que nous consacrons 8 millions de budget sur ce poste. Je ne sais donc pas comment vous faites pour en faire plus en consacrant moins d'argent.

En outre, le PPI fait apparaître un budget de 8 millions d'euros pour le dossier des Halles. Petite remarque sans conséquence, mais qui mérite, nous le pensons, une correction, puisque vous indiquez 700 000 euros de dépenses en 2016 pour ce dossier sur le PPI et seulement 400 000 euros dans le document du DOB pour la même année. Mais là n'est pas le sujet principal, car il s'agit sûrement d'une faute de frappe. Nous avons oui dire, puisque qu'aucune information en direction des élus d'opposition, même en commission, n'a eu lieu sur ce sujet, que vous aviez présenté au comité du projet des Halles trois scénarios allant de 8 millions d'euros à 20 millions d'euros. Dans ce cas, pourquoi présenter trois projets si votre choix est déjà fait par l'inscription de 8 millions d'euros dans le PPI ?

D'autre part, le projet Piobetta n'apparaît pas dans votre tableau ou tout du moins sans dépenses ni recettes. Vous avez donc renoncé à la réalisation d'un parking aux abords de la place Napoléon. En effet, si tout le reste du projet est un montage privé, il faudra bien payer le parking un jour, car la vente du foncier n'y suffira pas. Par ailleurs, vous présentez Piobetta comme un nouveau projet. Néanmoins, il s'agit d'un nouveau projet pour vous, puisque je rappelle que nous en avons déjà engagé un autre. Il en est de même pour l'école du pont Boileau, qui, soyez-en sûr, aurait de toute façon été inscrite dans notre PPI, puisque nous avons déjà engagé le démarrage de ce chantier, tout comme la maison de quartiers du Pont Morineau et la maison de santé boulevard Edison. Nous sommes donc très contents que vous poursuiviez l'ensemble de ces projets.

Vous avez fait le choix de racheter les bâtiments GRDF pour en faire la nouvelle bourse du travail pour un coût total de 3,65 millions d'euros. Nous pensons toujours qu'il aurait été plus efficient et moins coûteux de la réaliser sur le terrain mis à disposition par le Conseil départemental aux Oudairies. Là encore, ce projet avait déjà été engagé, puisqu'il figurait déjà dans le premier programme de Jacques AUXIETTE en 1977. A ce titre d'ailleurs, le Conseil général a toujours refusé

de mettre le moindre centime dans ce projet, considérant qu'il mettait déjà le terrain à disposition. Ceci dit, c'est votre choix et l'avenir nous dira si vous aviez raison ou pas.

Vous souhaitez réaménager la rue Poincaré entre le Pont Morineau et la place de la Vendée. Nous aurions préféré le réaménagement de la rue Salengro entre le Plessis et le Pont Morineau, sujet régulièrement abordé par les habitants et le conseil de quartier. Là aussi, ce projet figurait dans notre programme. Cependant, nous n'avions pas pu le réaliser en fin de mandat, car nous avons bloqué toutes les entrées de ville avec la rue d'Aizenay et la route de Nantes qui étaient déjà en travaux.

Enfin, en vrac et pour conclure, l'espace napoléonien n'est pas une priorité pour nous. Il est en outre surprenant de prévoir des locaux pour l'office municipal des sports, alors qu'il n'est pas encore créé. D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi vous ne passez pas une délibération en Conseil municipal de sorte à débattre de ce sujet et montrer ce que vous envisagez de faire. Bref, je ne comprends pas cette frilosité à passer ce genre de questions en séance. Enfin, pourquoi retrouve-t-on l'extension de Vendée Concept en dépenses sans aucune recette en face ?

Comme vous le voyez Monsieur le Maire, nous sommes en désaccord sur un certain nombre de vos projets. Nous espérons donc, et nous n'en doutons pas, que vous lèverez ces interrogations dans votre réponse. »

#### **M. CHANTECAILLE** ajoute :

« Ce PPI comportant une ligne sur l'église Saint-Louis de 266 500 euros, je voudrais intervenir suite aux propos tenus par Monsieur BESSEAU et qui sont parus dans la presse sur une « maintenance qui n'aurait pas été faite depuis 30 ans ».

Des citoyens ont réagi en s'indignant de cette reconstruction de l'histoire qui occultait bien des travaux menés, comme, par exemple, en 1999 la réfection de la toiture pour plus d'un million d'euros. Il n'est pas si lointain le temps où les vitraux, le chemin de croix et la statue de la Vierge à l'enfant ont été restaurés. Les membres de la commission où ces délibérations étaient présentées avaient d'ailleurs été conviés à une visite guidée de l'église Saint-Louis, en présence du restaurateur des stations du chemin de croix. C'était le 7 novembre 2013 et vous aviez participé à cette visite Monsieur BESSEAU, puisque vous siégiez dans cette commission.

Que des problèmes demeurent et nécessitent d'autres interventions n'empêche pas de reconnaître l'existence des travaux effectués, même si c'est une autre majorité qui les a décidés.

A ces remarques concernant une certaine mauvaise foi sur les travaux passés, s'ajoute un questionnement sur ceux à venir. Le PPI prévoit un montant des dépenses de 266 500 euros. Toutefois, rien n'est prévu pour 2018, ni pour 2019 et 2020. Pensez-vous qu'une telle somme sera suffisante quand la seule restauration du chemin de croix – qui n'était pas du tout virtuelle, contrairement à ce que vos propos pourraient laisser entendre – avait coûté à elle seule plus de 200 000 euros ? »

#### **F. BESSON** intervient :

« A la lecture du DOB et du PPI, nous ne pouvons que nous réjouir d'une situation financière saine, permettant ainsi de dégager des marges de manœuvre pour un projet que vous dites « ambitieux au service des Yonnaises et des Yonnais ». Un mot cependant sur le défi touristique. Je souhaiterais tout de même citer l'aménagement de la place Napoléon qui ne cesse d'attirer du monde et que beaucoup trouvent très attractive. Je tenais donc à saluer cet investissement.

J'aimerais par ailleurs poser quelques questions concernant les dépenses, notamment sur les aménagements de la ville et le renouvellement urbain. A ce titre, je tenais à souligner le travail réalisé par les habitants, qui s'étaient eux aussi associés aux conseils de quartiers, tout comme pour l'aménagement du quartier du Pont Morineau et de la rue Salengro, où nous espérons d'ailleurs que vous accentuerez le développement des pistes cyclables et des zones 30. J'espère également que ce même dynamisme existera pour le quartier de la Vigne rose. S'agissant de la place des Eraudières, je rappelle que le groupe « Bien vivre et vivre ensemble dans son quartier » dispose d'un projet d'aménagement de solidarité entre les habitants.

Nous constatons également que la maison des syndicats fait l'objet d'un montant important. Comme le disait Monsieur SOULARD, cette question n'a fait l'objet d'aucune délibération en Conseil municipal. Nous aimerions par conséquent connaître les partenaires financiers qui participeront à cet aménagement. S'agissant du développement de la vidéo-protection, nous pensons qu'il vaut mieux prévenir que guérir. De fait, nous privilégions toutes les actions éducatives en direction des enfants, des jeunes et des moins jeunes, plutôt que de penser à la répression. Enfin, nous aimerions avoir davantage de précisions sur les actions cibles pour les piétons ainsi que sur le devenir de l'ancien conservatoire situé près de l'îlot de la Poste. »

**Monsieur le Maire** se dit surpris d'entendre le mot répression quand on évoque la police municipale. Il considère pour sa part que ce service est constitué pour accompagner et écouter les citoyens. Il ne s'agit en aucun cas d'une police répressive et il estime cette approche très curieuse.

**A. CHARRIEAU** déclare :

« L'idée de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement me paraît très intéressante, tout comme le fait de le communiquer à l'ensemble des conseillers municipaux. Cette démarche nous permet en effet de savoir ce qui se passera durant le reste du mandat, et ce que l'on cautionne ou non à ce plan. Vous dites également que vous rencontrerez les administrés pour présenter les différents dossiers. Cette manière de faire me semble également très importante, car elle participera aussi à informer l'ensemble des Yonnais.

En revanche, nous sommes en désaccord sur certains dossiers. S'agissant des logements et de la rénovation des quartiers, je pense qu'il faut aussi faire en sorte de ne pas déraciner les occupants car les populations sont différentes, et qu'il faut avant tout leur donner les moyens de continuer à y vivre. Ce point de vigilance me paraît essentiel. En définitive, ce genre de réflexion nous amènera à nous abstenir, même si, encore une fois, nous adhérons totalement à la démarche. »

**G. BATIOU** intervient :

« Vous parlez de réussite scolaire, alors que le dossier parle de réussite éducative. Sans remettre en cause le vocabulaire, il me paraît essentiel de parler de réussite éducative, car ce sujet ne concerne pas seulement le problème scolaire. Cette parenthèse me permet de rebondir sur le souci de protection des Yonnais, dans la mesure où il existe également une différence d'approche avec la vidéo-protection. Là encore, il ne faut surtout pas oublier le travail effectué par les éducateurs de rue ou les accompagnants extérieurs, parce que cette tâche est au moins aussi importante que la présence de caméras. J'aimerais donc réellement que les deux soient liés ; puisque caméras il y a, n'oublions pas non plus l'aspect éducatif. En effet, nous ne nous en sortirons pas sans passer par l'éducation et les caméras ne permettront jamais aux gens de se comporter différemment.

Enfin, je ne peux pas vous laisser dire que la situation était catastrophique dans les établissements scolaires yonnais. Certes, certains nécessitaient d'être rénovés, comme La Vigne aux Roses par exemple. Toutefois, pour avoir travaillé à l'école Jean Moulin, aux Pyramides ou dans d'autres écoles, je peux vous dire que les rénovations passées ont été hautement appréciées et que les gens sont ravis. Il fallait poursuivre ces réaménagements, dont acte. Personne en effet ne vous reprochera de les poursuivre sur pont Boileau, Victor Hugo ou ailleurs. Je rappelle simplement que l'école Victor Hugo est située à côté de l'IUFM qui lui aussi était dans une phase de restructuration en attente. Enfin, pour rebondir sur l'église Saint-Louis, je me félicite une nouvelle fois que nos ancêtres aient voté la loi de 1905, sans quoi ce bâtiment serait en piteux état. »

**A. AUBIN SICARD** répond :

« S'agissant de Monsieur SOULARD, je trouve un peu fort d'annoncer qu'il existait déjà un audit des bâtiments, car je n'en ai jamais entendu parler une seule fois en six ans lorsque je siégeais dans l'opposition. Je rappellerai simplement qu'un audit énergétique partiel a été réalisé par le Sydev en 2010. Deuxièmement, si cet audit avait existé, nous en aurions trouvé trace dans les services. Peut-être êtes-vous partis avec au lendemain de votre défaite, cependant, il n'en n'existe aucune trace.

De sorte à anticiper ce qui sera annoncé en décembre prochain, sachez qu'un audit général a été réalisé sur 258 000 mètres carrés de bâtiments municipaux, ce qui vous permet de mesurer l'importance du patrimoine. Cette étude a été réalisée en deux temps. D'abord sur le patrimoine scolaire, puis sur le patrimoine sportif et l'ensemble des autres bâtiments municipaux. A l'heure où je vous parle, il nous reste encore quelques données manquantes sur une partie de ce patrimoine. Nous avons constaté un niveau général de vétusté, même si certains travaux ont été entrepris lors du mandat précédent.

Concrètement, le chiffrage des bâtiments scolaires et sportifs, qui représentent plus de 40 % du patrimoine bâti municipal, s'élève actuellement à 20 millions d'euros de travaux, sans parler des opérations de restructuration lourdes. Il est bien évident que nous ne pourrions pas rattraper un retard global de 37 ans en six ans, même si la mandature précédente a lourdement rénové l'école des Pyramides. Pour autant, les investissements du mandat précédent n'ont pas été à la hauteur des besoins. Voilà pourquoi nous vous présenterons également un plan pluriannuel de modernisation et de performance énergétique en décembre prochain, qui portera au-delà de la durée du mandat. Enfin, et pour vous montrer combien cet audit est important, je tiens à dire que nous nous sommes basés sur 19 critères différents avec quatre niveaux d'état, allant de relativement bon à relativement dégradé. Je vous donnerai donc davantage de détails au mois de décembre, sachant que jamais un

travail de cette nature aussi large, aussi profond et aussi prospectif, avec une vision stratégique globale et de long terme n'avait été effectué dans les services. Je remercie d'ailleurs la Direction technique des bâtiments, ainsi que tous les agents de la DTB, pour le travail conséquent qu'ils ont effectué sur ce sujet depuis des mois. »

**M. ABDALLAH** ajoute quelques éléments complémentaires :

« S'agissant de l'audit réalisé en 2001, auquel vous faites référence, je dois vous dire que nous n'avons aucun moyen de connaître l'état des bâtiments publics de la Ville lorsque nous sommes arrivés aux affaires et par conséquent d'engager une stratégie de modernisation de notre patrimoine. C'est pourquoi nous vous présenterons un document lors du prochain conseil, sur lequel nous avons travaillé pendant un an. Le constat est également le même concernant la stratégie foncière de la Ville, puisque nous avons simplement trouvé quelques bribes de documents. Là aussi, nous avons travaillé à partir de ces quelques informations pour mettre en place une véritable politique foncière, que nous vous présenterons aussi dans les prochains mois.

En ce qui concerne Piobetta, il s'agit d'un nouveau projet et non d'une continuité, puisque les activités sont complètement différentes. Vous prétendez peut-être l'avoir lancé, cependant, ce projet a bel et bien été arrêté. Pour ce qui est de pont Boileau, je rappelle que nous avons lancé un avenant au programmiste pour choisir un nouveau site. Certes, vous avez recherché des sites mais, mis à part cela, vous n'avez rien fait d'autre. En effet, l'ensemble des études a véritablement démarré à partir de 2014. Concernant la bourse du travail, un terrain faisant l'objet d'un accord entre le SDIS et le Département avait été fléché. Cependant, il était impossible de l'utiliser. De fait, nous avons décidé de choisir le terrain de GRDF, avec lequel nous sommes actuellement en discussions. S'agissant de la rue Salengro, vous aviez la possibilité de l'aménager en fin de mandat. Vous auriez dû le faire, puisque les baisses des dotations se sont accentuées au lendemain des élections municipales.

Par conséquent, nous ne pouvons plus réaliser tous les projets que nous souhaitions mener à l'origine. Voilà pourquoi nous avons dû faire des choix. Pour Vendée concept, le fait de flécher un investissement dans le PPI paraît tout à fait normal, puisqu'il n'existe aucune recette d'investissements. En revanche, les recettes de fonctionnement ont bien été inscrites. Sur la place de l'Eraudière enfin, nous sommes aujourd'hui en contact avec Vendée Logement et la maison de quartier concernée, puisque cette dernière a travaillé sur un projet avec les habitants. Nous allons désormais lancer une étude avec l'Agglomération, car nous sommes à mi-chemin entre un terrain de l'Agglomération et un terrain de compétence Ville.

D'une manière générale donc, ce PPI fait état d'une vision globale à long terme. D'autre part, nous avons souhaité que ce document soit totalement transparent, sachant par ailleurs qu'il représente une première dans cette enceinte. En définitive, ce plan constitue avant tout un soutien à l'activité économique. Vous savez en effet que le secteur du BTP a perdu énormément d'emplois (33 000 en moins en cinq ans au niveau national). De plus, les études montrent que 15 000 autres emplois risquent de disparaître dans les deux prochaines années si les collectivités ne décident pas d'investir davantage. J'ajoute également que ce PPI ne contient aucune dépense de prestige et qu'aucune dépense ne crée une énorme fracture entre nous. D'ailleurs, vous semblez d'accord sur l'ensemble des projets, puisque vous aviez inscrit celui des Halles et du Bourg dans votre programme électoral. De la même façon, la question ne se pose pas pour pont Boileau, ni pour le pôle culturel, la maison de quartier du Pont Morineau, la bourse du travail, le PNRU, les deux maisons de santé, ou encore les 11 millions d'euros que nous consacrons à l'environnement et les 2.4 millions dédiés à l'accessibilité. Il s'agit donc d'un PPI de rassemblement, que je qualifierais d'ambitieux et maîtrisé.

Bien entendu, ce PPI est à l'image de l'héritage et notamment du manque total d'entretien de nos bâtiments publics. Nous réparons donc les erreurs du passé en y ajoutant de la maintenance. Par ailleurs, nous investissons massivement dans la rénovation de l'Hôtel-de-ville – dont nous nous serions bien passés, car ce n'est pas la préoccupation principale des Yonnais –, tout comme dans la bourse du travail, dans l'extension du musée et dans les équipements sportifs. En somme, tous ces projets sont inscrits dans ce PPI, car l'entretien des bâtiments n'a pas été assuré précédemment.

Ce PPI propose également de perspectives. Je pense par exemple au rassemblement des écoles Victor Hugo et Montessori, pour lequel des études ont été inscrites dans ce plan pour une réalisation lors du mandat prochain. Je pense aussi aux études de la salle omnisports ou encore à celles de la carrière des Coux. Par conséquent, si vous estimez que ce budget est important et nécessaire et si vous êtes d'accord avec la majorité de ces projets, vous auriez dû faire des choix, tant au niveau des abattements que des associations ou du fonctionnement de la Ville. On ne peut aujourd'hui avoir des projets ambitieux sans faire de choix politiques, ce que nous assumons d'ailleurs totalement. Ainsi, l'effort de tous, à la fin du mandat, nous permettra d'assurer un soutien accru au développement économique, de disposer d'équipements pour le monde sportif, culturel, associatif et administratif de qualité et d'assurer une gestion saine des finances publiques. »



**J. BESSEAU** déclare :

« Je ne suis pas totalement surpris d'avoir été mis en cause sur l'église Saint-Louis, pour laquelle la rénovation des œuvres coûte environ 15 000 euros à chaque intervention. Nous avons d'ailleurs terminé ce chantier par la onzième station, qui terminait les quatorze entreprises précédemment, soit un budget d'environ 200 000 euros au total. En revanche, je n'ai jamais parlé de la Vierge à l'enfant. Bref, mon propos concerne avant tout le bâti, sur lequel un remaniement de la toiture et un ravalement ont été réalisés et non pas les œuvres. »

Il procède à l'affichage d'un diaporama réalisé par quelques paroissiens pour illustrer la situation du bâti de l'église Saint-Louis.

**P. REGNAULT** souhaite rappeler certains faits :

« Lors du dernier mandat, 45 millions d'investissements ont été consacré uniquement à la rénovation. Cela n'était peut-être pas assez, mais j'attends de voir si vous ferez davantage. Par ailleurs, Monsieur Abdallah viens d'expliquer qu'il n'existait aucune stratégie foncière. Or, lorsque la gauche est arrivée à la mairie, il n'y avait pas un seul hectare disponible. Je vous demande donc de nous communiquer le nombre de surfaces disponibles actuellement, à la fois celles qui ont été transférées à l'Agglomération et celles utilisables pour le développement de la ville. D'ailleurs, vous n'avez pas inscrit énormément d'argent dans le foncier, car les réserves sont déjà importantes. J'attends donc ces chiffres pour le prochain Conseil.

D'autre part, vous disiez récemment qu'il était impossible de faire de communes nouvelles dans les villes de plus de 50 000 habitants, ce qui est totalement faux. S'agissant du DOB, je me félicite que vous prévoyiez 150 millions d'euros d'investissements durant ce mandat. A ce titre, je rappelle que nous avons réalisé 145 millions d'euros lors du mandat précédent, tout en allant chercher 45 millions de subventions d'investissement. Je vous tire donc mon chapeau si vous arrivez à réaliser l'ensemble de ces investissements, avec seulement 27 millions d'euros de subventions – comme indiqué dans le rapport – et une baisse des dotations de 28 millions.

En outre, il est indiqué à la page 28 du DOB « que vous économiserez au fil de l'eau 26 millions d'euros à partir de l'année 2016 ». Je vous tire là aussi mon chapeau, car cela signifie que vous feriez quasiment l'économie de la baisse des dotations. De fait, quelles mesures envisagez-vous prendre et allez-vous supprimer des postes ? »

**G. BATIOU** précise :

« S'agissant de l'église, il vous suffit d'obtenir l'accord de l'Architecte des bâtiments de France pour réaliser une évacuation de l'eau cohérente. Il n'y aura alors plus de problèmes sur la toiture. Sans cela, les travaux de rénovation coûteront énormément à la Ville. Or, à ma connaissance, l'ABF ne voulait pas en entendre parler. »

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**35 voix POUR**

**8 voix CONTRE : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra**

**2 ABSTENTIONS : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anlita Charrieau**

<b>3</b>	<b>SALON TECH'ELEVAGE - VALORISATION DE LA RACE CHAROLAISE - CONVENTION ENTRE LA VILLE, LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA VENDEE</b>
----------	---

*Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin*

Le salon Tech'élevage est un salon professionnel organisé, du 18 au 20 novembre 2015, par la Chambre d'Agriculture de la Vendée, rassemblant les filières d'élevage du département. Axé sur l'innovation et les nouvelles technologies, il a pour objectif d'offrir une grande vitrine de l'élevage pour les éleveurs, les éleveurs potentiels, et les jeunes en formation agricole.

La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon souhaitent apporter leur soutien à cet événement qui valorise les entreprises agricoles du territoire, le rôle de chacun étant défini dans

une convention tripartite. La Ville apporte gracieusement une aide matérielle par l'intervention du Centre Technique Municipal pour le montage et le démontage de matériels, dans la limite d'une valorisation à hauteur de 30 000 €.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>4</b>	<b>NOEL EN FETE 2015 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SAEML ORYON - AVENANT N° 3</b>
----------	---

*Rapporteur : Monsieur Franck Pothier*

Sur proposition d'intervention de la SAEML ORYON, le Conseil municipal a validé la conclusion d'une convention pour l'organisation du Marché de Noël de la Ville de La Roche-sur-Yon pour une durée de 7 ans lors de sa séance du 14 novembre 2012. Conformément aux dispositions conventionnelles, l'organisation de l'opération fait chaque année l'objet d'un avenant validant la proposition renouvelée d'ORYON. Dans le cadre de l'opération globale appelée « Noël en fête », ORYON propose pour 2015 de développer en centre-ville un ensemble d'animations qui conjugueront ambiance festive et activité économique autour d'un marché gourmand. Il est proposé d'accorder une subvention de 51 361 euros à ORYON et d'autoriser la conclusion de l'avenant correspondant.

**S. CHARTIER** s'interroge sur la baisse de subvention et sa conséquence sur le nombre d'animations.

**F. POTHIER** confirme qu'il y aura autant d'animations, cependant les restrictions budgétaires sont nécessaires et un accord a été trouvé pour une réalisation identique à moyens réduits.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>5</b>	<b>CONVENTION DE COMPTE COURANT D'ASSOCIE ENTRE LA VILLE ET ORYON - AVENANT N° 1</b>
----------	--

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Conformément aux dispositions de l'article L.1522-5 du CGCT, l'octroi d'un apport au compte courant d'associé a été décidé par délibération du Conseil municipal lors de sa séance du 23 mai 2013. Cette avance était destinée à réaliser des actions d'intérêt général liées au soutien et au développement commercial. Le montant de l'avance consentie s'élevait à 100 000 € et courait sur 2 ans, renouvelable une fois le cas échéant. Aujourd'hui, il convient de préciser les modalités de remboursement de cette avance, sachant que son renouvellement n'est pas justifié. Il est proposé un remboursement réparti sur les années 2015 et 2016.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>6</b>	<b>RAPPORT ANNUEL DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ORYON - EXERCICE 2014</b>
----------	--

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le rapport présenté par ses représentants au Conseil d'administration de la SEM ORYON, dont la collectivité est actionnaire.

Ce rapport, qui concerne l'exercice 2014, reprend les principales activités de la SEM et la situation financière.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 876 682 euros.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>7</b>	<b>RESILIATION DES MARCHES DE CONCEPTION ET D'IMPRESSION DU GUIDE PRATIQUE, DU MAGAZINE ROCHE MAG ET DU PLAN PAPIER DE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON</b>
----------	---

*Rapporteur : Monsieur Philippe Porté*

La Ville de La Roche-sur-Yon édite, depuis plusieurs années, le magazine mensuel « Roche Mag », le Guide pratique du territoire et le plan papier de La Roche-sur-Yon. Par délibération n° 26 du 14 novembre 2012, deux marchés relatifs à ces éditions ont été conclus suite à un appel d'offres ouvert. La durée de ces 2 marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, a été fixée à un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013. Ils sont reconductibles tacitement trois fois un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Suite à la décision de la Ville de La Roche-sur-Yon et de La Roche-sur-Yon Agglomération de mettre en commun leurs moyens pour réaliser un magazine mutualisé destiné à remplacer le « Roche Mag », une procédure de consultation va être réalisée sous forme d'un appel d'offres ouvert.

Il est donc proposé de résilier les marchés susvisés pour motif d'intérêt général à compter du 30 avril 2016.

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**37 voix POUR**

**8 ABSTENTIONS : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra**

<b>8</b>	<b>CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION ET LA DISTRIBUTION DU MAGAZINE MUTUALISE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION</b>
----------	--

*Rapporteur : Monsieur Philippe Porté*

La Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération ont décidé de mettre en commun leurs moyens pour réaliser un magazine mutualisé, destiné à informer l'ensemble des habitants du territoire des projets communautaires et de l'actualité des quinze communes. Ce magazine remplacera le mensuel « Roche Mag », édité par la Ville de La Roche-sur-Yon, ainsi que le bulletin trimestriel communautaire « La Roche-sur-Yon Agglomération Mag », dont la parution a été abandonnée en octobre 2014.

Pour réaliser ce nouveau support, les deux collectivités prévoient de constituer un groupement de commandes et de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour les lots suivants :

Lot 1 : Conception et mise en page du magazine

Montant minimum : 15 000 € HT - Montant maximum : 200 000 € HT

Lot 2 : Impression du magazine

Montant minimum : 40 000 € HT - Montant maximum : 350 000 € HT

Lot 3 : Distribution du magazine

Montant minimum : 20 000 € HT - Montant maximum : 200 000 € HT

Lot 4 : Régie publicitaire pour le magazine

Montant minimum : 8 000 € HT (recette) - Montant maximum : 100 000 € HT (recette)

Il est proposé au Conseil de valider ce dispositif.

**J. SOULARD** intervient :

« Je ne suis pas contre le fait d'avoir un journal commun entre la Ville et l'Agglomération, surtout compte tenu de cette période de mutualisation. Toutefois, comme la première délibération évoque la disposition du guide pratique, ce support a-t-il été prévu dans le cadre du marché concernant la seconde délibération ? Certes, je sais bien que nous vivons dans une époque numérique. Néanmoins, ce guide restait un élément papier intéressant pour beaucoup de citoyens, qui pouvaient y retrouver de nombreux renseignements de la vie quotidienne. Il serait donc intéressant de le maintenir, sachant que sa parution était passée de un à deux ans.

Par ailleurs, quid de la tribune des groupes politiques ? En effet, comment prévoyez-vous l'expression des élus d'opposition dans ce magazine ? A ce titre d'ailleurs, il serait également intéressant de redéfinir le rôle de cette tribune, conformément aux documents de l'AMF (Association des Maires de France) qui stipulent : « Le document municipal est un élément de communication institutionnelle. Il doit contenir un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les communes de plus de 3 500 habitants. Cette communication permet d'informer des projets et des réalisations des collectivités et donne des informations pratiques sur la commune et sur les services municipaux. ».

Nous avons d'ailleurs été très surpris par la lecture de la tribune du mois de novembre et la teneur des propos que vous y avez tenus. Je pense franchement Monsieur le Maire que vous ne l'avez pas totalement lue lors de sa validation compte tenu des termes employés. Vous qualifiez en effet les socialistes d'amateurs, vous parlez de basses manœuvres électoralistes, de menteurs ou encore de manipulateurs. Pensez-vous réellement que ce type de vocabulaire doit apparaître dans une tribune municipale, dont le rôle consiste avant tout à informer les citoyens ? De plus, toujours d'après l'AMF : « Le droit d'expression dans le bulletin municipal s'effectue dans les limites des affaires communales qui relèvent de la compétence du Conseil municipal ». Or, le premier paragraphe ne concerne pas du tout des problèmes locaux et écrire de telles choses n'est pas le rôle de la tribune du *Roche Mag*. Certes, nous pouvons afficher nos désaccords. Nous-mêmes d'ailleurs avons dit que d'autres choix auraient pu être faits. Cependant, nous ne vous avons jamais traité de menteurs ou de manipulateurs dans une tribune ou dans une expression officielle. De la même façon, nous n'avons jamais tenu de conférence de presse en vous traitant d'amateurs ou de manipulateurs devant les journalistes. En somme, nous sommes en droit d'attendre une autre expression que celle-ci. »

**G. BATIOU** ajoute :

« Si j'ai bien compris, les communes périphériques auront toujours la possibilité de glisser une de leurs feuilles. En sera-t-il ainsi pour la ville de La Roche-sur-Yon car, effectivement, les élus de l'opposition bénéficieraient auparavant de quelques lignes d'expression. J'aimerais donc savoir si cette tribune disparaîtra ou pas. Je rebondis également sur les propos de Monsieur SOULARD concernant cette tribune, car je ne comprends pas non plus le vocabulaire utilisé. Je pense même que cela risquerait de vous desservir. Bref, je m'inquiète véritablement du contenu de ce discours, qui fait inévitablement penser à celui de ceux qui ne siègent pas encore au sein de ce Conseil municipal. Autrement dit, nous ne supportons pas le ton de ces propos. Je cite : « zéro résultats, lâcheté, désastre, basses manœuvres ». Vous trouverez ces mots chez ceux qui ne s'expriment pas encore dans ce Conseil. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que je m'élève contre des propos injustes ou déplacés. De fait, je pose la question suivante : « tous les élus de cette majorité partagent-ils le ton et le contenu de cette tribune ? » Je ne vous demande pas d'y répondre, mais de la relire de sorte à vous faire votre propre opinion en conscience. Un débat en République peut se tenir avec des positions fermes, voire extrêmement radicales, sans pour autant rabaisser l'autre ou ses actions à ce qu'il n'est pas ou à ce qu'il ne fait pas. Je trouve ces propos désolants, d'autant qu'ils privent les lecteurs de débats de fond et donnent une piètre image des élus. Or, comme nous en faisons aussi partie, tous les élus sont jugés à travers vos propos lorsque vous parlez dans une tribune. En définitive, ce support n'est pas du tout le lieu pour évoquer de telles paroles. »

**M. CHANTECAILLE** déclare :

« J'aimerais m'associer à ce qui vient d'être dit, car j'ai moi aussi été très choquée par le fond et la forme de cette tribune. Je rappelle que nous nous sommes présentés devant le Tribunal administratif il y a un an, à notre regret, pour faire valoir notre droit d'expression de groupe minoritaire. Le prix de la démocratie est de pouvoir débattre et, si controverses il y a, elles doivent rester dans un esprit républicain. Cela ne nous fait pas rire. Que ressentent les citoyens lorsqu'ils lisent ce genre de propos ? Ils y voient des injures, à la limite de la diffamation. Lorsque vous parlez de « menteurs socialistes », vous ne parlez pas de petits mensonges. Vous nous essentialisez en affirmant que nous sommes des menteurs. Lorsque vous parlez d'opacité, vous êtes là aussi encore une fois à la limite de la diffamation. Vous l'avez d'ailleurs largement franchie par rapport au respect républicain, que vous nous devez et que nous vous devons également. Notre devoir est d'être exemplaires, tant dans la forme que dans le fond. Parler du national n'est pas l'objet d'un bulletin municipal et l'AMF le dit de manière très claire. Que la controverse soit là, c'est la démocratie. En revanche que l'injure et la diffamation s'y substituent est scandaleux. »

**T. DE LA CROIX** précise :

« J'ai également été très surpris à la lecture de cette tribune. Vous êtes garant de la bienséance et du respect de chacun. Nous vous demandons simplement d'agir de la sorte, à la fois en Conseil municipal et dans le bulletin. »

**A. AUBIN-SICARD** répond :

« Vous dites que le fait de parler national n'est pas l'ambition d'un journal municipal. C'est pourtant bien ce que vous avez fait pendant six ans lors du mandat précédent. D'ailleurs, je ne vous resserrirai pas les propos que vous avez tenus sur l'ancien Président de la République. »

**Monsieur le Maire** poursuit :

« Je ne passerai pas mon temps à justifier ce genre de choses. Cependant, j'aimerais savoir qui me parle et qui me donne des leçons. Est-ce ceux qui se permettent de prendre les voitures des gens en photos pour les mettre sur Facebook ? La voiture avec mon numéro d'immatriculation et dont se sert ma femme avec les enfants ? Est-ce ceux-là qui donnent des leçons ? Qui traite tout le monde de menteurs en permanence dans tous les conseils d'agglomération ? Bien évidemment, ce n'est pas vous Monsieur BATIOU, ni Monsieur SOULARD. Certes, cette tribune était un peu violente. Pour autant, j'aimerais vous aussi que vous soyez respectueux dans certains de vos propos. Je sais très bien à qui je m'adresse. Certains n'imaginent pas le mal qu'ils peuvent faire dans les familles et chez les autres. J'ai donc voulu marquer cette tribune, car certains sont allés beaucoup trop loin. L'affaire est close et je promets que ce genre de propos ne sera plus tenu. Nous n'avons pas de leçons à recevoir de quelqu'un qui se comporte comme un voyou. »

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**37 voix POUR**

**8 ABSTENTIONS : Monsieur Pierre Regnault, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Monsieur Stéphane Ibarra**

<b>9</b>	<b>MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURES OU DE SERVICES - AVENANTS</b>
----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il est proposé de conclure un avenant n° 1 au marché n° V13-100 - Marché à bons de commande – Travaux d'aménagement de rénovation, de grosses réparations et d'entretien dans les bâtiments communaux - Lot n° 4 " Menuiseries aluminium et acier " afin de prendre en compte la procédure de fusion-absorption entre l'entreprise MIROITERIES DE L'OUEST et l'entreprise SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS GRAND OUEST.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>10</b>	<b>PERSONNEL MUNICIPAL - TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday*

Il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer à 100 % les taux de promotion pour les avancements de grade pour les catégories A, B et C. Ce taux s'applique à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour un avancement de grade.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>11</b>	<b>PERSONNEL COMMUNAL - INDEMNITE EXCEPTIONNELLE</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday*

En application de la loi n° 97-1164 du 19 décembre 1997 de financement de la sécurité sociale pour 1998, et des décrets n° 97-215 du 10 mars 1997 et 97-1268 du 29 décembre 1998, le Conseil municipal de la Ville de La Roche-sur-Yon a délibéré le 09 décembre 1998 pour la mise en œuvre de l'indemnité exceptionnelle.

Par décret n° 2015-492 du 29 avril 2015, applicable au 1<sup>er</sup> mai 2015, l'indemnité exceptionnelle est abrogée et est remplacée par une indemnité dégressive dans le temps.

Il est proposé au conseil de mettre en œuvre ces dispositions.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>12</b>	<b>MISE EN PLACE DE MESURES DE RESPONSABILISATION ET DU RAPPEL A L'ORDRE - CONVENTIONS AVEC LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE.</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Il est proposé la mise en place de deux dispositifs en relation avec le Procureur de la République en concluant une convention relative aux mesures de responsabilisation en faveur des mineurs ayant commis des infractions, et une convention concernant le rappel à l'ordre à l'égard de toutes personnes responsables d'atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique dans la commune.

**G. BATIOU** relève le terme « supposée » pour qualifier une personne responsable de faits.

**P. LEFEBVRE** confirme qu'il s'agit d'une erreur matérielle ; il faut bien lire « personne responsable ».

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>13</b>	<b>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DU 50<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA PROTECTION CIVILE DE VENDEE</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Le 11 octobre 2015, la Protection Civile a fêté ses 50 ans d'existence.

En Vendée, 22 antennes locales sont réparties sur le territoire et 700 adhérents s'y investissent au quotidien.

Une subvention de 1 200 € a été sollicitée pour l'organisation du 50<sup>ème</sup> Anniversaire de la création de l'association.

Il est proposé au Conseil d'y répondre favorablement.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>14</b>	<b>GRATUITE PERMANENTE DES SANISETTES PUBLIQUES</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Patrick Durand*

Afin de permettre aux visiteurs et aux touristes de profiter du centre-ville, il a été décidé lors du Conseil municipal du 23 juin 2015 d'instituer, à titre expérimental, la gratuité de ces trois équipements pour une durée de trois mois.

Après cette expérimentation concluante, il est proposé au Conseil d'instituer la gratuité permanente d'accès aux trois sanisettes.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15	<b>ELIMINATION DE DOCUMENTS</b>
----	---------------------------------

*Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre*

Le service Documentation gère les achats de livres pour les services municipaux (hors médiathèque). Dans le cadre de cette gestion, il est nécessaire d'effectuer une élimination de documents. Cette opération appelée communément « désherbage » concerne des documents devenus obsolètes. De nombreux ouvrages ne sont plus d'actualité. Les documents juridiques : code, recueils de textes officiels sont périmés. Il convient donc de procéder au déclassement de ces ouvrages, afin que ceux-ci sortent du domaine public de la ville et puissent être détruits.

### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16	<b>PLAN LOCAL D'URBANISME - MISE EN COMPATIBILITÉ SUITE A LA DÉCLARATION DE PROJET POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BROSSARDIÈRE</b>
----	--

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Par délibération du Conseil municipal en date du 26 février 2014, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est engagée dans une procédure de déclaration de projet pour l'aménagement du secteur de La Brossardière, et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet d'aménagement de La Brossardière, situé à l'Ouest du territoire communal, sera réalisé sur une superficie globale de 20,73 hectares dont 17,21 hectares seront ouverts à l'urbanisation et 3,51 hectares resteront à l'état naturel.

Ce projet prévoit la réalisation de 395 logements individuels et collectifs sur une superficie constructible égale à 17,21 hectares, à raison de 30 logements par an.

La procédure de mise en compatibilité avec le PLU peut être utilisée si le projet représente un intérêt général, même s'il est porté par une personne privée, et si le PLU doit être adapté pour permettre ce projet. Elle est soumise à un examen conjoint des personnes publiques associées, qui a eu lieu le 11 mai 2015, et à une enquête publique.

L'ouverture de l'enquête publique a été ordonnée par arrêté municipal n° 15-0460 du 27 mai 2015 et s'est déroulée du 19 juin au 28 juillet 2015 inclus. L'enquête portait sur l'intérêt général du projet d'aménagement du secteur de La Brossardière et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Lors de l'enquête publique, les observations de la population et des personnes publiques associées ont concerné essentiellement d'une part, l'impact du projet sur la circulation de la rue de La Brossardière, et d'autre part, la densité du projet jugée trop faible.

Le Commissaire-enquêteur a émis, au travers de son rapport et de ses conclusions, un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU pour l'aménagement du secteur de La Brossardière.

Le Conseil municipal est amené à approuver la mise en compatibilité du PLU.

**G. BATIOU** s'interroge sur la pertinence d'une zone de retournement de bus en plein centre du secteur, dès lors qu'existeront des zones de rabattement doux à proximité. Il estime qu'une situation plus excentrée serait plus judicieuse et conforme aux discussions du plan global de déplacement et des problèmes liés aux bus évoqués lors des commissions d'agglomération.

**J. SOULARD** intervient :

« J'aimerais revenir sur la taille des parcelles, car ces surfaces de 700 mètres carrés me paraissent trop importantes. En clair, vous dites qu'il faut de grandes parcelles pour ceux qui ont les moyens et des petites pour ceux qui en ont moins. Je ne suis pas d'accord. La problématique de la taille des parcelles concerne avant tout l'espace agricole ou encore le réchauffement climatique, de sorte à densifier davantage pour consommer moins de foncier. Nous devons en effet changer les manières d'habiter et de consommer. Certes, des efforts ont déjà été faits sur cette zone, notamment en termes de logements par hectare. En revanche, pourquoi ceux qui ont plus d'argent auraient-ils de grands terrains ?

En ce qui concerne la circulation, j'ai toujours dit que ce n'est pas l'habitant qui crée la circulation.

De fait, lorsque vous créez ce type de zone, soit il existait déjà des difficultés de circulation auparavant, et les choses ne vont pas aller en s'améliorant, soit vous n'aviez pas de problèmes sur la route et dans ce cas, le fait de rajouter des habitants ne changera rien. »

A **T. DE LA CROIX** qui s'interroge sur la création de magasins de proximité pour générer davantage de vie dans ce quartier, **M. ABDALLAH** répond :

« La création de ce type de commerces n'est pas prévue dans ce projet, car nous estimons qu'il en existe déjà aux alentours, aussi bien à Saint-André d'Ornay que sur le quartier des Forges. Toutefois, comme ce projet évoluera tout au long des quinze prochaines années, nous avons déjà fléché certaines zones qui serviront à créer des équipements publics. Elles pourraient alors contenir certains commerces de proximité. Pour autant, cela n'est pas prévu dans le projet actuel.

En ce qui concerne le retournement des bus, je rappelle que le PGD a déjà été acté et que le futur délégataire sera prochainement désigné pour réaliser le réseau de bus. Aussi, comme il s'inscrira dans le cadre de la future DSP, nous avons encore le temps d'y réfléchir. En revanche, nous avons prévu un accès beaucoup plus large pour le passage du bus, avec une aire de retournement, dans le cas où le trajet de ce dernier resterait concentré au centre de ce secteur. De plus, le bus ne desservira pas tout de suite le quartier puisque nous commencerons les travaux par le sud.

S'agissant de la route la Brossardière, celle-ci devrait normalement être épargnée par la circulation compte tenu du flux existant. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons privilégié le développement des déplacements doux. Le quartier sera en effet irrigué de pistes cyclables, nous accorderons davantage de place aux piétons et les trottoirs seront élargis. De cette façon, les habitants limiteront leurs déplacements en voiture. Sur la taille des parcelles enfin, certains souhaitent avoir plus d'espace, qu'ils aient les moyens ou non. J'estime par conséquent qu'une moyenne de surface 400 mètres carrés reste tout à fait raisonnable. Par ailleurs, la densité est beaucoup plus importante que les quartiers développés auparavant et nous respectons les engagements du SCOT. En définitive, nous prévoyons des parcelles pour tous, pour avoir une population mixte. D'ailleurs, toutes celles du nouvel îlot de la Marronnière se sont vendues, qu'elles soient petites ou grandes. Il faut en effet permettre à chacun de pouvoir vivre dans son habitat et recueillir des personnes qui ne trouvent pas de quoi se lotir sur la ville, et ce qu'elles disposent de bas revenus ou de revenus plus élevés. »

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>17</b>	<b>CESSION D'UN APPARTEMENT AVEC GARAGE A MONSIEUR DOUMAYROU - RESIDENCE EMPIRE 4 PLACE NAPOLEON</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Jean Michel Barreau*

Le Conseil municipal est appelé à approuver la cession à Monsieur DOUMAYROU d'un appartement avec garage formant les lots 62, 100 et 104, d'une surface utile de 72,89 m<sup>2</sup> pour l'appartement et 13,50 m<sup>2</sup> pour le garage, situés résidence Empire, 4 place Napoléon, et cadastré section AN 416, moyennant le prix net vendeur de 107 000 € (95 000 € pour l'appartement et 12 000 € pour le garage).

**J. SOULARD** estime que le prix de vente, bien que conforme à l'avis du Domaine, est particulièrement peu élevé.

**M. ABDALLAH** déclare :

« Je précise qu'il y a énormément de travaux à réaliser à l'intérieur de l'appartement. Je profite d'ailleurs de cette délibération pour vous signaler que nous envisageons dès l'année prochaine d'identifier l'ensemble du foncier qui ne sert plus à la Ville, dans le cadre de notre stratégie immobilière et foncière. Je rappelle en effet qu'il existe actuellement de nombreux locaux inoccupés. L'idée consiste donc à rationaliser l'ensemble de notre patrimoine, pour vendre ce foncier inutilisé au fur et à mesure, en réalisant des appels à concurrence ou encore en diffusant la liste de ces logements sur Internet. »

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



<b>18</b>	<b>CONVENTIONS DE SERVITUDE AU PROFIT DE ERDF RELATIVE A DES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE RUE PASTEUR ET RUE DE FRIEDLAND</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Patrick Durand*

Le Conseil municipal est appelé à approuver la constitution sans indemnité, au profit d'ERDF, de servitudes relatives à des travaux de branchements électriques sur les parcelles AL 555, rue Pasteur (le Carré du Théâtre), et AH 524, rue Friedland (boulangerie Gilbert).

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>19</b>	<b>TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Anne Aubin Sicard*

Un appel à projets pour mobiliser 200 « territoires à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie afin d'engager des actions concrètes visant à atténuer les effets du changement climatique et encourager la réduction des besoins d'énergie.

Le Pays Yon et Vie a été déclaré lauréat de cet appel à projets et bénéficie d'un appui financier de 500 000 € qui est réparti entre les différentes collectivités du syndicat mixte (communes et intercommunalités).

Une convention cadre est signée entre le Pays Yon et Vie et le ministère. Des conventions particulières seront signées avec toutes les communes et intercommunalités pour préciser les modalités de l'appui financier réservé à chaque collectivité.

Pour la Ville de La Roche-sur-Yon, l'appui financier sera de 136 300 € et concerne :

- l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique,
- l'acquisition de 7 vélos à assistance électrique,
- des travaux de rénovation énergétique au groupe scolaire Jean-Moulin.

Il est proposé que la Ville adhère au groupement de commandes du Pays Yon et Vie pour l'achat des vélos à assistance électrique.

#### **A. AUBIN SICARD déclare :**

« A l'automne 2014, le Ministère de l'écologie et du développement durable a lancé un appel à projets intitulé « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». A l'époque, Madame ROYAL déclarait que ce projet « avait l'ambition d'engager 200 territoires volontaires dans une démarche exemplaire pour construire le nouveau modèle écologique et énergétique français ». Nous avons jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre pour répondre à cet appel à projets. Aussi, pour avoir un effet plus important sur notre territoire, il a été décidé non pas de candidater au seul niveau de La Roche-sur-Yon mais d'avoir une ambition plus large et de postuler au niveau de La Roche-sur-Yon Agglomération et de Communauté de communes Vie et Boulogne, avec le Pays Yon et Vie comme structure porteuse de la candidature. Cette dernière joue ainsi un rôle d'harmonisation et de coordination, alors que La Roche-sur-Yon Agglomération, Vie et Boulogne et leurs communes respectives portent les investissements.

Suite à cette candidature, nous avons appris par la Ministre, au travers d'une lettre en date du 9 avril dernier, que nous étions retenus en tant que « territoire à énergie positive pour la croissance verte ». S'en est suivie une réception à l'Elysée le 20 avril dernier pour l'ensemble des territoires français labellisés.

Concrètement, 528 territoires ont candidaté à l'échelle de notre pays et 212 ont été retenus. Seize ont ainsi été labellisés à l'échelle de la région Pays de la Loire et six à celle du territoire vendéen, sachant qu'il existe trois niveaux de labellisation. Le plus haut d'entre eux indique que les collectivités labellisées sont déjà engagées dans des actions très concrètes en faveur de la transition énergétique. Cela est le cas pour le Pays Yon et Vie et ses collectivités adhérentes, pour l'île d'Yeu et pour la Communauté de communes des Herbiers, ainsi que pour le SyDEV et le département de la Vendée, qui avaient candidaté conjointement. Le deuxième niveau de labellisation concerne les territoires à énergie positive en devenir, qui, en réalité, sont engagés dans une programmation à plus long terme. Enfin, le dernier niveau intéresse les territoires moins avancés, qui disposent d'un projet de transition énergétique clairement identifié et qui ont signé avec l'Etat un simple contrat local.

Quel est l'impact de cette labellisation pour notre territoire ? Nous recevrons dans un premier temps un apport financier de 500 000 euros qui permettra de financer des actions à très court terme. Celles-ci donneront un signal d'engagement très fort pour la population en faveur de la transition énergétique. Un logo « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » devra également être apposé sur les panneaux de chantier et sur tous les documents traitant des thématiques évoquées par cet appel à projets. Enfin, ces 500 000 euros supposent également la signature d'une convention à double niveau avec l'Etat : une convention « mère » passée entre le Pays Yon et Vie et l'Etat, et des conventions « filles » passées par chacune des communes concernées avec l'Etat. Ces conventions identifient précisément un certain nombre d'actions résumées dans le programme d'actions.

Nous avons choisi de privilégier deux axes : l'axe de la mobilité d'une part et l'axe du bâti d'autre part. Nous considérons en effet que ces deux domaines sont non seulement fortement consommateurs d'énergie, mais qu'ils sont aussi malheureusement pourvoyeurs de gaz à effet de serre et de dioxyde de carbone.

La mobilité est déclinée en deux axes intermédiaires. Premièrement, la volonté d'équiper chaque commune du Pays Yon et Vie d'un véhicule à assistance électrique. Pour cela, nous avons proposé aux communes de choisir entre trois véhicules traditionnels ou utilitaires. En ce qui concerne La Roche-sur-Yon, nous avons retenu l'utilitaire électrique Berlingo, dont 63,69 % sera pris en charge par le TFCV et 36,31 % par la collectivité. Deuxièmement, la volonté d'acquérir pour chaque commune du Pays Yon et Vie des vélos à assistance électrique, soit pour l'utilisation des services, soit à destination des habitants. La Ville de La Roche-sur-Yon recevra ainsi sept vélos, sur les cent prévus à l'échelle du pays. Nous avons choisi de les mettre à disposition des services.

Quant à l'axe du bâti, nous avons ciblé le groupe scolaire Jean Moulin avec des travaux d'enfouissement des réseaux de chauffage et l'isolation thermique de l'école maternelle. Ils permettront d'économiser annuellement 5 400 kWh, soit une réduction de la facture énergétique de 2 700 euros TTC. De la même façon, nous réduirons également les émissions de dioxyde de carbone de 1,9 tonne par an. Sur dix ans, la Ville abaissera ainsi ce type d'émissions de 19 tonnes et économisera 27 000 euros en dépenses de fonctionnement.

Voilà donc résumé l'impact de cette labellisation pour la Ville, qui poursuit plus que jamais son engagement dans la transition énergétique. »

**G. BATIOU** remarque :

« Bien évidemment, je ne m'opposerai pas à l'ensemble de ces mesures. Toutefois, j'aimerais souligner une petite ambiguïté, qui d'ailleurs n'a rien avoir avec vous. Je rappelle en effet que cette notion de territoire à énergie positive supposait à l'origine l'autonomie des territoires sur le plan énergétique. Or, comme il s'agit là de tout autre chose, je pense que le public pourrait s'y perdre. J'ajoute que nous sommes encore très loin d'être à la hauteur des enjeux. Il faut donc profiter du fait que le coût de l'énergie est actuellement au plus bas pour réaliser ce type d'opérations, car à défaut nous risquerions de nous retrouver dans une situation plus que catastrophique, d'autant plus si le cours du baril de pétrole est multiplié par deux dans les prochaines années – ce qui est tout à fait plausible. Autrement dit, il faut anticiper les choses dès maintenant, car une voiture électrique seule ne pourra pas répondre aux enjeux de transition énergétique. A ce titre d'ailleurs, je pense que vous devriez être présent au Pays Yon et Vie, car il se joue des choses très importantes à l'échelle de ce territoire. »

**A. AUBIN SICARD** répond :

« J'ai moi-même porté cette candidature à l'échelle de la Ville, de l'Agglomération et du Pays et suis présente à chaque comité syndical. Il n'y a donc pas de souci à ce sujet. S'agissant de l'appel à projets, je rappelle qu'il s'agit de tendre vers l'équilibre entre production et consommation d'énergie locale à l'horizon 2050. Nous ne pouvons donc pas répondre à un tel objectif en l'espace de six mois. Nous ne sommes pas, comme vous le dites, « engagés dans cette démarche avec un seul véhicule », mais dans une démarche beaucoup plus globale. De plus, grâce à cette réorientation, nous avons la chance d'avoir le premier bâtiment passif industriel d'Europe à La Roche-sur-Yon. D'ailleurs, cet élément a fortement pesé dans notre candidature. En outre, un contrôle énergétique très poussé a été réalisé sur l'école Pont-Boileau, sans compter qu'il y aura un contrôle des engagements des constructeurs sur les performances énergétiques, trois ans après la garantie de parfait achèvement, ce qui n'existait pas auparavant.

Je vous signale par ailleurs qu'un conseiller « énergie » a été recruté à l'Agglomération pour l'ensemble des communes. Je rappelle également que le PGD possède des ambitions très fortes aussi bien en matière de transition énergétique que de développement durable. J'ajoute enfin que la Ville de La Roche-sur-Yon a été nommée l'année dernière pour son engagement en faveur d'une politique électro-mobile. Nous sommes donc véritablement engagés dans la transition énergétique.

Je conclurai en citant un propos du Président de la République du 20 avril dernier, qui affirmait que « les territoires labellisés sont à l'avant-garde de la transition énergétique. ».

**S. CHARTIER** ajoute :

« J'aimerais faire une simple suggestion, étant donné que vous avez parlé de sept vélos à assistance électrique supplémentaires. La Ville de Rouen expérimente actuellement le *school bus*, principe de vélos électriques où les enfants pédalent à plusieurs. Je vous soumetts donc l'idée pour l'adapter à La Roche-sur-Yon. De plus, ce principe symbolise la dimension du vivre ensemble, celle du sport et celle de coordination. Je pense que ce genre de facteur éducatif s'intégrerait parfaitement dans notre dynamique de développement durable. »

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	<b>PLAN DE DÉPLACEMENTS INTERENTREPRISES - ORGANISATION DU DÉFI INTERENTREPRISES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS</b>
----	---

*Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau*

La Semaine européenne de la mobilité est l'occasion de mettre en avant les entreprises yonnaises signataires de la charte d'engagement du plan de déplacements interentreprises (PDIE).

Le défi interentreprises a été organisé du 21 au 25 septembre.

Les fonds issus de ce challenge sont reversés à 3 associations :

- "A pied à pattes" pour participer à l'éducation d'un chien guide qui donnera de l'autonomie de déplacement à une personne mal-voyante : 850 €.
- ADAPEI-ARIA pour financer un vélo poussoir permettant à des personnes à mobilité réduite résidant à la maison relais, rue Jacques Cartier, de participer aux promenades collectives : 850 €.
- Graine d'ID qui agit pour le retour à l'emploi de ses bénéficiaires, l'aide étant destinée à favoriser leurs déplacements au cours de leur journée de travail pour se rendre à des rendez-vous ou participer à des formations : dotation de 5 vélos de la part de La Poste.

**G. BATIOU** précise :

« Pour avoir participé au début de ce PDIE avant d'être élu, je peux dire que ce genre d'actions est extrêmement important, car elles permettent aux citoyens de réfléchir à leurs modes de déplacement. Certaines entreprises, qui n'avaient jamais abordé le sujet, se sont ainsi aperçues qu'il était possible d'inciter leurs salariés à l'utilisation des moyens de déplacements doux ou encore faire en sorte que ces derniers mutualisent leurs types de locomotion, et ce avec un minimum d'effort. J'en profite également pour rappeler que de nombreuses associations sont d'accord sur le principe de la maison des déplacements et de la mobilité. En effet, il faut absolument que les personnes motivées pour avancer sur cette question disposent d'un lieu qui leur apporte des réponses. Cette mesure accentuerait encore plus la démarche de la Ville dans la transition énergétique, que nous semblons tous souhaiter. »

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	<b>POURSUITE DE L'EXPERIMENTATION D'UN SERVICE LOCAL D'INTERVENTION POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE (SLIME)</b>
----	---

*Rapporteur : Madame Geneviève Poirier-Coutansais*

La Ville de La Roche-sur-Yon souhaite intensifier sa lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique et mieux l'articuler avec les dispositifs existants.

Au terme d'une année d'expérimentation d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME), il est proposé au Conseil de poursuivre la démarche jusqu'en décembre 2017 et d'approuver les termes des conventions à intervenir avec le SyDEV et VEOLIA, partenaires du dispositif.

**G. BATIOU** souligne la réussite de cette démarche avec 80 dossiers traités avec des moyens alloués pour 50. Il suggère de pérenniser le dispositif et de manière plus large encore, pour éviter que

certaines familles se retrouvent en situation de réelle détresse.

**G. POIRIER-COUTANSAIS** confirme que le prochain contrat prévoit l'accompagnement de cent personnes au minimum.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>22</b>	<b>CONVENTION REGISSANT LES RELATIONS ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-YON</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Geneviève Poirier-Coutansais*

La convention de mutualisation entre la Ville et le CCAS de La Roche-sur-Yon est arrivée à terme. Il y a lieu de la renouveler. Cette convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de la mise à la disposition par la Ville, auprès du CCAS, des services municipaux présentant une utilité commune aux deux entités pour l'exercice de leurs compétences respectives. Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les termes de cette convention d'une durée de 6 ans.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>23</b>	<b>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA LIGUE CONTRE LE CANCER</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy*

La Ville de La Roche-sur-Yon a organisé le dimanche 11 octobre 2015, la 1<sup>ère</sup> édition de « La Joséphine », une course pédestre et randonnée pédestre, au départ du centre ville pour un circuit commun empruntant les boulevards du pentagone.

L'objectif de cette manifestation, exclusivement réservée à une participation féminine, est de reverser une somme à la Ligue Contre le Cancer, dans le cadre de la recherche contre le cancer du sein, et qui correspond à 4 € par inscription sur les 10 € versés par les 3 000 participantes de cette édition 2015, soit une somme totale de 12 000 €.

**C. FOUNINI** fait l'intervention suivante :

« Nous sommes bien évidemment, d'accord sur le soutien apporté par cette subvention à la cause de la Ligue contre le cancer, qui lutte contre le fléau que représente, pour les femmes, le cancer du sein. Nous ne sommes, par contre, pas en accord avec la façon dont vous avez obtenu cette somme, qui aurait d'ailleurs pu être bien plus importante.

En effet, sur les 10 euros d'inscription, somme relativement importante pour une course de seulement 5,5 km, vous consacrez 6 euros aux frais de communication et d'organisation, sachant que des partenaires extérieurs ont également apportés leur soutien. Moins de la moitié, donc, a été reversée à la Ligue...

Bien-sûr, comme vous avez su me le dire, Monsieur Allain : « ça n'a rien coûté à la Ville ! ».

Et bien, nous n'aurions pas trouvé anormal que la Ville participe financièrement à un tel événement, nous n'aurions pas trouvé anormal qu'elle délègue l'organisation à une association sportive locale, moyennant finances, comme cela se passe pour la Bicentenaire, tel qu'on le verra dans la délibération suivante.

Vous auriez pu réfléchir à la façon de diminuer les coûts, pour optimiser la recette au profit de la Ligue contre le cancer.

En reversant tout ou une grande partie des bénéfices d'un tel événement, vous auriez pu montrer une véritable volonté politique, d'aider la cause de la Ligue contre le cancer, en la soutenant davantage ou bien, et c'est un autre point de vue, en diminuant le coût de l'inscription, élevé pour certaines, vous auriez pu permettre à davantage de femmes de participer à cette course.

De nombreuses participantes et bénévoles se sont exprimées en ce sens, dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Espérons que lors de l'édition 2016, puisque la convention en fait état, vous sachiez tenir compte de ces remarques et améliorer le soutien de la Ville au travail remarquable, mené au quotidien, par la Ligue contre le cancer. »

**Monsieur le Maire** fait lecture des courriers que lui a adressé la Présidente du comité départemental de la Ligue contre le Cancer.

« Monsieur,

Je tiens à vous remercier très sincèrement et remercier très sincèrement la Ville de La Roche-sur-Yon pour l'organisation, et pour la première fois, de la Joséphine qui a connu un vif succès.

Le comité départemental de la Vendée de la Ligue contre le cancer, association à but non lucratif et non gouvernementale, existe depuis 55 ans et c'est la première fois qu'une municipalité organise une telle manifestation, sans oublier l'énorme travail en communication et en sécurité que génère ce genre d'événement. Votre engagement à nos côtés et votre soutien vont nous permettre d'aider les malades et leurs proches. La somme de 12 000 euros participera au financement des ateliers bien-être.

Au nom de tous les malades et de tous ceux qui combattent avec nous le cancer et nous permettent de mener à bien nos missions, je tenais à vous remercier personnellement pour ce soutien si précieux.

Recevez, Monsieur, mes sincères et chaleureuses salutations.

Françoise Moreau, Présidente. »

Puis il déclare :

« Il est possible de tout salir, de tout diminuer, de tout biaiser et de tout interpréter mais ayez de la décence pour toutes les personnes qui souffrent. Cet événement n'est pas simplement une histoire financière. La communication est tout aussi importante que ces 12 000 euros. Cette cause mérite d'être connue, d'être défendue et d'être portée.

Je remercie du fond du cœur les services municipaux et l'équipe municipale représentée par Sébastien ALLAIN, Béatrice BICHON-BELLAMY, Dominique GUILLET et Leszcinska MORNET pour leur engagement dans cette organisation. Au-delà de ces 12 000 euros, c'est le sens que nous voulons donner à une ville. Il ne suffit pas de se contenter de mots ou d'intentions ; il faut des preuves. Il n'y a pas d'amour sans preuves d'amour. Par le biais de cette manifestation, l'équipe municipale a donné des preuves d'amour à la Ligue contre le cancer et je les en remercie. »

**G. BATIO** souhaite préciser qu'il n'y a aucune intention malveillante dans les propos tenus par C. FOUNINI. Il soutient cette déclaration en pleine conscience que toutes les familles sont touchées par la maladie.

**S. ALLAIN** déclare :

« Je m'adresse à Madame FOUNINI que j'ai rencontrée lors d'une réunion de maison de quartier. Ce jour, lorsque je vous ai dit que l'objectif de cette course était la lutte contre le cancer, vous m'aviez répondu que vous ne pourriez être présente le jour de cette manifestation au motif que vous étiez en déplacement sur Paris. Cela m'avait choqué et vous aviez ajouté que, même si vous aviez été présente, vous n'y auriez pas participé.

Ce matin, en faisant le bilan de cette course avec les représentants de la Ligue contre le cancer, je n'ai même pas osé répéter vos dires. J'ajoute qu'il est dommage que peu d'élus de l'opposition aient participé à cette course, dans la mesure où ils participent à d'autres courses. »

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>24</b>	<b>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A PLUSIEURS CLUBS SPORTIFS POUR L'ORGANISATION DE LA 'BICENTENAIRE 2016 - COURSE ET MARCHÉ DU PRINTEMPS'</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Sébastien Allain*

La 13<sup>ème</sup> édition de la Bicentenaire « Course et Marche du Printemps » est programmée le 3 avril 2016.

Pour sa bonne organisation, la Ville de La Roche-sur-Yon fait appel aux compétences et savoir-faire de l'Athlétic Club La Roche-sur-Yon pour les différentes courses, et au Comité Départemental de Randonnée Pédestre, associé à 3 associations yonnaises ('la Galoche', 'les Baladins' et 'l'Association Sportive des Retraités Yonnais') pour les différents circuits de marche proposés.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 9 000 € à l'Athlétic Club La Roche-sur-Yon, et une subvention de 1 500 € au Comité Départemental de Randonnée Pédestre, pour accompagner la Ville dans cette organisation.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ne prend pas part au vote : Monsieur Dominique Guillet**

25	<b>CONVENTION DE COOPERATION ENTRE L'ASSOCIATION ADAPEI-ARIA 85 ET LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON</b>
----	---

*Rapporteur : Madame Anne-Sophie Fagot*

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association ADAPEI-ARIA 85 (Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile – SESSD et Institut d'Education Motrice – IEM), la Ville propose de mettre en place une convention de coopération visant à formaliser les engagements des deux parties afin de favoriser l'intégration des enfants au sein des temps périscolaires.

Cette convention vise notamment à renforcer la transmission d'informations entre les deux entités. La Ville s'engage par ailleurs à développer la formation de ses personnels sur la thématique « handicap ».

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2015-2016 et pourrait être renouvelée chaque année.

**P. LEJEUNE** remercie A-S. FAGOT et la direction Education pour leur soutien à ce projet de conventions qui s'inscrit pleinement dans la politique de soutien aux enfants en situation de handicap, dans la ville et dans les écoles. Ce dispositif va renforcer les liens avec l'association.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26	<b>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DES PYRAMIDES AU TITRE DE L'ORGANISATION D'UN SEJOUR SCOLAIRE COURT</b>
----	--

*Rapporteur : Madame Anne-Sophie Fagot*

L'école des Pyramides a organisé un séjour scolaire court les 26 et 27 mai 2015 à Saint-Jean de Monts.

Conformément au dispositif d'aide au séjour scolaire court validé par la Ville, il est proposé l'attribution d'une subvention de 340 euros à l'association porteuse du projet, à savoir l'OCE Vendée - école élémentaire Pyramides.

#### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)**

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Guy BATIOU pour une question orale.

**G BATIOU** : Monsieur le Maire, vous avez été destinataire d'un courrier en date du 28 octobre 2015, émanant de riverains regroupés en collectif. Chacun de nous a reçu une copie de ce dernier dans lequel il vous était demandé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. A

réception de l'ordre du jour, le 6 novembre dernier, nous avons constaté que notre question n'y était pas mentionnée. C'est pourquoi nous vous avons adressé notre demande oralement.

Dans ce courrier, il est mentionné que vous avez reçu des riverains et qu'à l'issue une rencontre était prévue entre la municipalité et les porteurs du projet. Lors de la réunion de quartiers où se situe cette éventuelle installation, un de vos adjoints a évoqué un hypothétique transfert de l'installation vers un autre site. Ce collectif rappelle qu'il ne s'oppose pas à la méthanisation, mais que certains points fondent leur opposition comme le manque de transparence dans la démarche, la modification du dossier et le problème de la proximité de la ville, par rapport au caractère particulier de cette installation et au développement futur de la ville.

Ce projet concerne notre municipalité. Sa position aura beaucoup d'importance dans la suite qui lui sera donnée. C'est pourquoi, nous vous demandons quelle est la position de la Ville par rapport à ce dossier et quel serait l'éventuel déplacement ? Nous vous remercions par avance pour votre réponse.

**Monsieur le Maire** répond :

« En avril ou mai dernier, j'ai rencontré les habitants du quartier des Robretières et les habitants du village des Etablières. Suite à cette entrevue, j'ai pris contact avec la Chambre d'agriculture pour faire le point sur ce dossier. Elle nous a présenté, à Anne AUBIN-SICARD et moi-même, le dossier de méthanisation tel qu'il a été exposé au Préfet. En effet, la décision d'accepter le permis de construire appartient au Préfet et non au Maire.

Le Préfet a validé le permis de construire en avril dernier. A cette date, rien ne s'opposait à la construction du projet. Néanmoins, j'ai souhaité revoir le dossier pour plus de transparence avec le Président des Etablières et le Président de la Chambre d'agriculture qui est également le Président de la société ETABIOGAZ. Je leur ai suggéré d'organiser des réunions d'information dans le quartier, ce qui a été fait à trois ou quatre reprises. Pour plus de transparence et pour faciliter les échanges avec les porteurs du projet, la municipalité n'a pas assisté à ces dernières.

Dès le début, la communication n'a pas été réussie et les considérations techniques et énergétiques l'ont emporté sur la concertation locale. Pour cette raison, j'ai suggéré, la semaine dernière, à Joël LIMOUZIN de reprendre contact avec les uns et les autres et me suis engagé à avoir une discussion avec les gens du quartier. Monsieur BATIOU, je vous propose en tant que membre du collectif, de nous accompagner à ces rencontres.

Nous sommes tous partisans de la recherche de sources d'énergie nouvelles et ce sujet est complexe. A mon avis, il ne s'agit pas d'une affaire de partis, mais de responsabilité.

Je souhaite que nous trouvions un accord global, car il s'agit techniquement d'un très beau projet qui mérite d'être étudié et mis en place. Il est porté par une structure qui n'en attend pas une rentabilité, mais une étude de faisabilité pour ensuite mettre en place des éléments techniques récoltés au cours de sa mise en œuvre. Cela me paraît plus intéressant que la production pure d'énergie à partir de la biomasse.

Par ailleurs, j'ai demandé aux services municipaux de rechercher un nouveau terrain plus éloigné des habitations et à Joël LIMOUZIN et ses équipes de patienter afin de trouver un terrain d'entente.

Après étude du projet, nous nous sommes rendu compte que quatre facteurs chagrinaient la population. Il s'agissait de la communication que je viens d'évoquer, le transport qui n'est plus un problème, car la biomasse récoltée ne créera pas de flux supplémentaires. En effet, il ne représentera que quelques camions par jour, ce qui n'occasionnera pas d'impact sur le trafic routier. A cela s'ajoutent les odeurs qui pourront être traitées par des capteurs et brûleurs d'odeurs très performants. En tant qu'assureur, je vous confirme que nous avons assuré un certain nombre de lieux, tels que des abattoirs très récemment construits avec cette nouvelle technologie. De plus, le quartier n'est pas placé sous les vents dominants. Enfin, le dernier facteur est celui du risque d'explosion. Dans ce domaine, je n'ai ni expérience ni avis, car je ne connais ni les normes en place ni les conséquences d'une possible explosion.

Pour conclure, je rappelle qu'il s'agit d'une médiation puisque le maire n'a aucun pouvoir de décision sur le dossier et qu'aujourd'hui, la société dispose de tous les éléments techniques et administratifs qui lui permettent de passer au stade de la construction. »

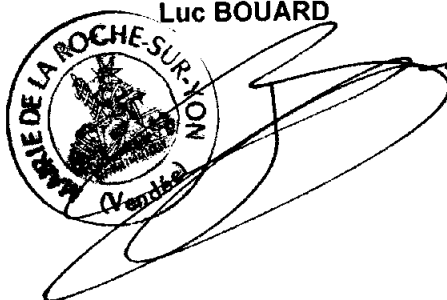
...

**G. BATIOT** précise que les riverains ont confirmé une non-opposition au principe mais bien au lieu d'implantation. Si une démarche s'engage pour étudier un emplacement différent, cela devrait leur convenir, mais il ne souhaite pas se substituer, en qualité d'élus, à l'expression du collectif des habitants.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.**

**Le Maire**

**Luc BOUARD**





## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE  
DE L'ARTICLE L 2122.22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR**

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Maison de l'Emploi	Mise à disposition de locaux, Espace Prévert, 70 rue Chanzy	24/09/2015
Mission Locale	Mise à disposition de locaux, Espace Prévert, 70 rue Chanzy	24/09/2015
Association Cadr'Action	Mise à disposition de locaux, Espace Prévert, 70 rue Chanzy	09/10/2015
M. et Mme GERVOISE	Mise à disposition d'un garage, 15 bis rue Lorieau	27/09/2015

**RÉGIE**

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Arrêté n° 15-0817 pour modification de l'arrêté de création de la régie de recettes « Actions culturelles et organisation de spectacles »	08/10/2015

**EMPRUNT**

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 1 622 650 euros.	05/10/2015

**DIVERS**

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Convention de prestation avec l'ACYAQ pour la mise en place des ateliers péri-éducatifs pour toutes les écoles publiques yonnaises - Année scolaire 2015/2016	16/10/2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015**

**L 2122-22 C.G.C.T.**

<b>Date de dépôt du recours</b>	<b>Thème</b>	<b>Types de contentieux</b>
31/08/2015	Responsabilité	<b>Assignation devant le TGI des Sables d'Olonne.</b> Mme Catherine GRIPON contre Ville de La Roche-sur-Yon.

**INFORMATION SUR LES MARCHES D'UN MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DEFINI**

**PAR DELIBERATION DU 11 AVRIL 2014 :**

**< 500 000 € HT pour les fournitures et services**

**< 1 000 000 € HT pour les travaux**

L 2122.22 - 4° du C.G.C.T

Ville

**Du 15 septembre 2015 au 27 octobre 2015**

**Conseil Municipal du 12 novembre 2015**

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
15-116	<b>ID VERDE</b> Chemin du Pas – BP 611 85306 CHALLANS	Marché subséquent – Plantations Cité Mirville	7 940,30 €
15-120	<b>USAGUNIC</b> ZAC de Roumagnac 81602 GAILLAC	Fourniture de barquettes et films pour denrées alimentaires, étiquettes et rubans transfert Lot n°1 : barquettes préparations chaudes	Mini : 15 000 € Maxi : 30 000 € / an
15-121	<b>FIRPLAST</b> 4/6 Rue de Provence 69800 SAINT-PRIEST	Fourniture de barquettes et films pour denrées alimentaires, étiquettes et rubans transfert Lot n°2 : Barquettes préparations froides	Mini : 5 000 € Maxi : 12 000 € / an
15-122	<b>RESCASET</b> 2521 Route du Tram 38690 COLOMBE	Fourniture de barquettes et films pour denrées alimentaires, étiquettes et rubans transfert Lot n°3 : Films	Mini : 5 000 € Maxi : 10 000 € / an
15-123	<b>ETIKOUEST</b> ZA Route des Borgnières 85300 CHALLANS	Fourniture de barquettes et films pour denrées alimentaires, étiquettes et rubans transfert Lot n°4 : Etiquettes et rubans transfert	Mini : 1 500 € Maxi : 2 500 € / an
15-124	<b>BLACHERE ILLUMINATIONS</b> ZI des Bourguignons 84400 APT	Réalisation de la scénographie lumière 2015-2016 Lot n°1 : Locations de décors	31 924,00 €
15-125	<b>GROUPE LACROIX LEBLANC</b> 6-8 Rue Michaël Fanaday 72027 LE MANS	Réalisation de la scénographie lumière 2015-2016 Lot n°2 : Mise en lumière des sites	4 912,57 €
15-126	<b>GROUPE LACROIX LEBLANC</b> 6-8 Rue Michaël Fanaday 72027 LE MANS	Réalisation de la scénographie lumière 2015-2016 Lot n°3 : Acquisition de matériels	Sans mini Maxi : 5 000 €
15-127	<b>BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES</b> 58 Rue Pierre Allut 85016 LA ROCHE-SUR-YON	Pose et dépose des illuminations de fin d'année	54 168,63 €
15-128	<b>SAS Eric LOIZEAU</b> 159 Rue d'Aubigny ZA Les Jaulnières 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Rénovation de l'éclairage des salles d'exposition du Musée Municipale	56 083,81 €
15-129	<b>CAJEV</b> 10 Impasse Watt Acti Sud Belle Place 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Fourniture d'un nouveau portail motorisé et rénovation d'un portail existant à l'aérodrome des Ajoncs	8 050 €
15-130	<b>BOISARD TP</b> ZA La Châtaigneraie 85150 ST GEORGES-DE-POINTINDOUX	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°1 : Terrassements – VRD	TF : 78 194,97 € TC : 20 583,42 €
15-131	<b>CAJEV</b> Acti-Sud Belle Place 10 Impasse Watt 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°2 : Clôtures	2 807,75 €

15-132	<b>BGCV</b> 50 Rue de la Victoire de Valmy 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°3 : Gros œuvre	266 464,86 €
15-133	<b>BATITECH</b> ZI du Cormier 12 Rue de la Gâtine 49300 CHOLET	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°4 : Etanchéité	64 261,10 €
15-134	<b>SERRURERIE LUCONNAISE</b> ZI de Sébastopol – BP 13 85403 LUCON	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°5 : Menuiserie aluminium	105 086,63 €
15-135	<b>NOUVELLE METALLERIE PAVAGEAU</b> ZI du Séjour Rue du séjour 85170 LE POIRE-SUR-VIE	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°6 : Serrurerie	8 535,87 €
15-136	<b>GODARD</b> Zone Industrielle Rue du Stade 85250 SAINT-FULGENT	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°7 : Menuiseries intérieures bois	70 817,13 €
15-137	<b>TEXIER Bernard</b> ZI du Bois Imbert 85280 LA FERRIERE	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°8 : Cloisons sèches	56 302,50 €
15-138	<b>PLAFISOL</b> 10 Avenue de la Vertonne 44120 VERTOU	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°9 : Faux plafonds	17 101,11 €
15-139	<b>BARBEAU</b> Zone Artisanale Pôle Odysée – BP 6 85220 COEX	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°10 : Carrelage – Faïence	28 894,01 €
15-140	<b>ABC REVETEMENTS</b> ZAC Beaupuy 4 160 Rue Jacques-Yves Cousteau 85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°11 : Revêtements sols collés	19 471,10 €
15-141	<b>EVPR</b> ZA de l'Eraudière 85170 DOMPIERRE-SUR-YON	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°12 : Peinture – Revêtements muraux	21 574,43 €
15-142	<b>AX'YON PROPLETE</b> ZA Ordeville 85430 AUBIGNY	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°13 : Nettoyage	1 078,55 €
15-143	<b>SNGE</b> 113 Boulevard de l'Industrie 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°14 : Electricité	56 997,96 €
15-144	<b>TURQUAND</b> ZA La Ribotière 44 Rue du Séjour 85170 LE POIRE-SUR-VIE	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°15 : Chauffage – Ventilation	65 462,59 €
15-145	<b>VFE</b> Parc d'Activités de l'Eraudière 14 Rue Eric Tabarly 85170 DOMPIERRE-SUR-YON	Construction d'une Maison de santé pluriprofessionnelle Lot n°16 : Plomberie – Sanitaires	31 650,00 €

Article 28 - Procédures adaptées }  
Article 30 - Services procédures adaptées }  
Article 33 – Appel d'Offres }  
Article 35 – Marché négocié }  
Article 74-II-I° - Maîtrise d'œuvre forme adaptée }

< à 500 000 € HT fournitures et services - Délégation Générale du Maire  
< à 1 000 000 € HT travaux – Délégation Générale du Maire

## Avenants

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
V15-013	LABEO 1110 Voie l'Occitane 31670 LABEGE	Acquisition d'un logiciel de gestion d'organigramme de clefs <i>Avenant n°1 : Evolution du module – gestion des clefs</i>	+ 2 525 € Notifié le 18/09/2015